

Abonnements par la poste :

Table with subscription rates for Canada, Empire, and Union Postale.

LE DEVOIR

Rédaction et administration 43, RUE SAINT-VINCENT MONTREAL

TELEPHONE: Main 7450 SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121 Administration, Main 5130

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

L'Angleterre et les Dominions

II

"Yeomen" et "Flunkys" — Le parfait "colonial" — Gare au chaudron "économique!"

Sous le régime de 1867, le Canada occupait, dans la société des nations britanniques, à peu près le rang du yeoman dans l'Angleterre du moyen âge.

Ni l'une ni l'autre de ces situations ne représente, pour un peuple, la plénitude de la vie nationale.

Aux yeux de M. Aylesworth, les deux situations se valent et même se confondent; rien n'est changé dans le statut des colonies et aucun changement n'est désirable.

Que les colons du type Aylesworth-Fielding restent obstinément attachés à un ordre de choses qui leur a valu honneurs, places et profits, cela se conçoit.

A cet égard, les hommes d'Etat anglais, même les plus "tranquilles", sont plus clairvoyants que les nôtres; ils ont meilleure opinion des colons que les colons eux-mêmes.

Le Québec, qui avait 65 députés, gardera ce même nombre. La Nouvelle-Ecosse, qui en avait 19 au moment de la Confédération, qui en eut plus tard 21, et en a actuellement 16, n'en aura plus que 14.

Même si les colons contents réussissent à empêcher l'éveil de la fierté virile, ils ne parviendraient pas, en Amérique anglaise, en plein vingtième siècle, à étouffer la voix de l'intérêt.

C'est évidemment cet aspect de la situation qui tracasse M. Bonar Law. Il annonce pour l'an prochain une conférence économique de l'Empire.

autres — ou alors, que le gouvernement canadien mette enfin le gouvernement britannique au pied du mur et tire au clair les tenants et aboutissants de la question impériale; qu'il fasse définir une bonne fois ce que l'Angleterre attend de ses vassaux et ce qu'elle leur promet en retour.

Henri BOURASSA.

Propos d'Ottawa

Le remaniement de la carte électorale

Il se fera ces mois-ci — Gros débat en perspective — L'Est perd et l'Ouest gagne du terrain — Notre province n'aura plus que 65 députés sur 244.

Ottawa, 12. — Peu après l'ouverture de la prochaine session le gouvernement présentera un bill pour le remaniement des collèges électoraux.

En 1913, lorsque M. Borden présenta un bill semblable, son gouvernement n'entreprit pas de délimiter tout de suite les divers comités ni d'effectuer les changements qui s'imposaient.

Aucun parlement, depuis la Confédération, n'aura été aussi nombreux que le prochain. Il contiendra 244 députés, soit neuf de plus que le parlement actuel.

Le Québec, qui avait 65 députés, gardera ce même nombre. La Nouvelle-Ecosse, qui en avait 19 au moment de la Confédération, qui en eut plus tard 21, et en a actuellement 16, n'en aura plus que 14.

Les provinces de l'Est, à l'exception du Québec, perdent un grand nombre de députés depuis quelques années, depuis 20 ans surtout. L'Ouest les gagne.

Seul le Yukon, dans cette partie du pays, a une population en hausse. En 1902 il avait 27,212 de population. C'était l'époque de la fièvre de l'or et des milliers de gens attirés par la fièvre de l'or garnissaient ce territoire glacial.

Les trois provinces des prairies auront donc 11 représentants de plus, dans le prochain parlement. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta prendront ainsi une nouvelle importance dans les destinées du pays.

Plusieurs questions importantes menacent de se greffer sur le nouveau bill de remaniement, à la prochaine session. Il est probable, tout d'abord, que le comité parlementaire observera quelques larges principes dans la délimitation des nouveaux comités.

population dans chaque circonscription. On s'attend à une lutte sur ce dernier point, cependant, entre les représentants des villes et des campagnes.

Une autre clause suscitara un long débat, parce que l'on dit ouvertement que l'Ontario va chercher à s'en prévaloir pour garder le même nombre de députés.

Les bills de remaniement de la carte électorale excitent toujours un intérêt intense. Le gouvernement qui a une forte majorité en profite d'habitude pour tailler les comités à sa façon.

Remarquons enfin que le Québec avait 65 représentants sur 181, à l'époque de la Confédération et qu'il n'en aura plus que 65 sur 244.

Billet du soir

Coups d'épingle

"Pas de coups d'épingle, messieurs, des coups d'épée", disait à ses coloniaux Tarlarin, ce preux du dix-neuvième siècle.

Sur le bouc de leur langue, elles ont l'épingle la plus effilée que l'on connaisse. Cela entre dans la réputation du prochain, comme dans du beurre.

Pas de foyer national arménien en Turquie

bord, ensuite le mal d'autrui — il y a des gens insensibles à toute piqure. Les épais ne ressentent que le coup de massue, et le coup de massue, fatigant, manque singulièrement d'élegance.

Le coup d'épingle paraît vieux jeu, maintenant. A Paris, ville qui lance les modes, c'est le coup d'aiguille qui est en vogue.

Les Lunatiques adonnés à ce stupide passe-temps n'ont même pas l'originalité d'inventeurs.

C'est une manie comme le coupage de cheveux, le langou, le shimmy, le jazz. C'est peut-être tout simplement de la cocainomanie.

POLLUX.

Bloc-notes

Pour Montréal

Donner à l'oeuvre de l'hôpital des tuberculeux, ce n'est pas seulement faire la charité. C'est aussi s'assurer contre la propagation de la peste blanche dans son entourage.

Les bills Robert

Tandis que le gouvernement de Québec laisse en plan le bill Tascheu-Roberts, on annonce dans les journaux que le groupe E.-A. Robert abandonne ses trois extraordinaires projets de lois qui devaient, s'ils étaient votés, lui abandonner un quasi-monopole de l'éclairage.

La prochaine session il est probable que la lutte sur cette loi sera plus violente et plus rude que d'habitude.

Remarquons enfin que le Québec avait 65 représentants sur 181, à l'époque de la Confédération et qu'il n'en aura plus que 65 sur 244.

Pour 1923

M. l'abbé Moreux, directeur de l'observatoire de Bourges, en France, astronome distingué, et dont un journaliste québécois a prétendu faire, ce mois-ci, un expert en génie forestier.

Le maximum de l'activité solaire a eu lieu en 1917 et nous ne devons nous attendre à un minimum de terre devront donc se grouper autour de cette date fatidique.

Sur le bouc de leur langue, elles ont l'épingle la plus effilée que l'on connaisse. Cela entre dans la réputation du prochain, comme dans du beurre.

Les Turcs refusent la requête des Arméniens appuyée par lord Curzon — Ce serait démembrer leur pays, disent-ils.

LAUSANNE, 13 (S. P. A.). — La Turquie a refusé, aujourd'hui, de créer un foyer national pour les Arméniens sur son territoire.

ISMET-PACHA VOIT dans cette demande une nouvelle tentative de démembrer la Turquie.

UN EMPIETEMENT SUR LA TURQUIE

LAUSANNE, 13 (S. P. A.). — Les plénipotentiaires du gouvernement d'Angora s'opposent énergiquement au projet des puissances d'inclure dans le traité qu'on espère rédiger et signer à Lausanne des clauses relatives aux peuples en minorité en Turquie.

ISMET-PACHA a protesté avec véhémence, hier. Il a déclaré que la Turquie ne permettra pas à la Société des Nations de protéger les minorités.

LE PARADIS DES ETRANGERS

Selon les hommes d'Etat ottomans, les Arméniens domiciliés en Turquie s'y trouveraient très bien, si des démagogues étrangers ne cherchaient sans cesse à les soulever.

ON estime que seulement 50,000 des 400,000 Hellènes qui habitent Constantinople ont conservé leur citoyenneté grecque.

UN REFUGE POUR LES MINORITES

L'attitude intransigente des Turcs sur le problème des minorités déplaît aux Alliés. Ceux-ci désirent un accord bien net sur cette embarrassante question.

ISMET a promis de répondre par écrit à la requête des Alliés demandant à la Turquie de faire connaître un endroit où les populations en minorité pourraient trouver un refuge.

La session de Québec

Les taxes scolaires pour l'instruction des récents immigrés

Projet que la Chambre étudiera aujourd'hui, quant à Montréal — La voirie et M. Sauvé — Les biens d'Eglise et de communautés et la loi des cités et villes.

(Par LOUIS DUPIRE)

Québec, le 12. — Mercredi le comité des bills publics aura à s'occuper d'une question d'une vive importance, particulièrement au moment où un groupe de capitalistes prône l'immigration à outrance.

En vertu d'une entente transactionnelle intervenue entre les deux commissions scolaires de Montréal, la catholique et la protestante, et qui a été approuvée par la législature, le coût d'entretien des enfants non-catholiques et non-protestants sera prélevé à la charge des parents.

Turkestan entrèrent dans la danse... (Le Petit Journal, 23 novembre). Au Canada, nous ne connaissons guère ces catastrophes; et quand la terre tremble, c'est, sauf très rares exceptions, ainsi qu'il se passe dans la région de Québec, d'un mouvement plutôt imperceptible.

Une "industrie"

Le Globe, de Toronto, qui en a contre tout commerce d'alcool, vient de mener une petite enquête sur les ventes illicites de whiskeys, à Valleyfield, chez nous, tout près de la frontière américaine.

Une "industrie" — Le Globe, de Toronto, qui en a contre tout commerce d'alcool, vient de mener une petite enquête sur les ventes illicites de whiskeys, à Valleyfield, chez nous, tout près de la frontière américaine.

Pour les étrennes

N'oubliez pas que l'un des meilleurs cadeaux que l'on puisse faire, à l'occasion des Fêtes, c'est le don d'un abonnement à un journal ou à une revue de caractère élevé.

Excellent moyen aussi de répandre une publication que l'on croit utile.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

"Le Québec"

M. le directeur. Dans la livraison de décembre du Canada français, un littérateur distingué condamne sans aucun ménagement ceux qui disent "le Québec" au lieu de "la province de Québec". Je ne m'arrêterai pas à démontrer que la première de ces expressions peut s'employer. Cette démonstration a déjà été faite. J'admets d'ailleurs que la deuxième de ces manières de dire est plus élégante que la première.

L'éminent écrivain dit aussi: "Quand le contexte le permettait, on écrivait tout simplement et très clairement "Québec" sans article pour "la province de Québec". "Québec" sans article pour "la province de Québec", c'est très simple, et ça peut être clair, si le contexte exclut toute possibilité d'équivoque, mais ce n'est pas conforme au bon usage, ce n'est pas grammatical.

Pour se justifier, l'auteur ajoute: "Les noms des villes ne prenant pas d'article même quand ils désignent la région ou la province qui les entoure." Il faut distinguer. Si le nom d'une ville, par simple extension de sens, désigne vaguement la région environnante, il ne prend pas l'article. Ainsi chacun sait que l'on peut être "de Paris" ou simplement "de Paris", c'est-à-dire du voisinage. Il en est tout autrement quand le nom d'une ville devient le nom propre d'un pays; alors il prend, il exige l'article, à moins qu'il ne soit employé comme complément du nom commun du pays.

Donnons quelques exemples; car enfin c'est l'usage qui décide en ces matières. On dit: "Luxembourg" (pour désigner la ville) et "la province de Québec", "Hanovre" et "le royaume de Hanovre" et "le duché de Brunswick" et "le Brunswick" et "Guatemala" et "la république de Guatemala" et "le Guatemala". Il faut dire de même: "Québec" (pour désigner la ville) et "la province de Québec" ou "le Québec". Quel que soit le contexte, "Québec" tout court et sans article ne peut s'appliquer à la province.

Le serai tomber dans l'anglicisme que de dire: "La population d'Ontario est plus forte que celle de Québec." Il faut dire: "La population de l'Ontario est plus forte que celle de Québec", ou bien: "...que celle de la province de Québec".

F. de BELHERBE.

A propos d'une nouvelle loi

Bien cher monsieur, Il y a bien longtemps, l'empereur Théodose écrivait à Rufin, préfet du prétoire: "Si quelqu'un parle mal de notre personne ou de notre gouvernement, nous ne voulons pas le punir. S'il a parlé avec légèreté, il faut le mépriser, si c'est folie, il faut le plaindre; si c'est une injure, il faut lui pardonner." Ne trouvez-vous pas que ces paroles ont du bon sens? Les députés de Québec pourraient peut-être les méditer avec avantage.

Bien à vous.

CITOYEN.

Le Correspondant

Fondé en mars 1829. La plus ancienne revue française. Paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Sommaire du 25 novembre 1922.

— Qui a voulu la guerre? — La politique autrichienne des catholiques (1906-1913). D'après des documents autrichiens.—I. P. Decle-Aiglat.

II.—La leçon de quatre accidents récents. — Avec quatre croquis. — Maxime du Rouret.

III.—L'épopée belge. — D'après une prochaine publication.—Amédée Britsch.

IV.—Le rubis.—Roman, I.—Jean de la Brète.

V.—Le désastre républicain aux Etats-Unis.—A propos des élections du 7 novembre.

VI.—Ibsen.—La place de son œuvre dramatique dans l'histoire littéraire.—Alfred Polzart.

VII.—Le mouvement économique.—La foire de Lyon.—Les combustibles liquides.—L'automobile.—Le Japon.—La Russie.—Antoine de Tardé.

VIII.—Notes et aperçus. — Un plan de réforme politique. — De Lanzac de Laborde.

IX.—Dans les provinces. — Raymond Labriol.

X.—A travers la presse étrangère. — Revues de Hongrie et d'Autriche. — Revue de Hongrie.—Les pays du Danube. — Neue Reich. — Oesterreichische Rundschau. — Traduction de Guy de Valous.

XI.—Les œuvres et les hommes. — Chronique des expositions, de la musique et du théâtre. — Maurice Brillant.

XII.—Bulletin bibliographique. — Prix de l'abonnement: étranger, un an: 70 fr., 6 mois: 36 fr. On s'abonne à Paris aux bureaux du Correspondant, rue Saint-Guillaume, 31 dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des départements.

Le Pape et l'Université grégorienne

"...A la question qu'on entend si souvent formuler: "La science et la foi peuvent-elles s'accorder et se donner la main?" il n'est pas de meilleure réponse que de consacrer soi-même sa vie et à la science et à la foi."

Nous extrayons ces pages de la Croix de Paris, numéro du 1er décembre: En ce premier mois de l'année universitaire, S. S. Pie XI a voulu recevoir les professeurs et les étudiants de l'Université grégorienne. Il se fit d'abord présenter dans la salle du trône les membres du corps professoral. Leurs trois Facultés — philosophie, théologie et droit — étaient au complet; seul, le R. P. Ehrle y manquait; et le Saint-Père observa en souriant, qu'il en connaissait la raison. (On sait que le T. R. P. Ehrle fait partie de la prochaine promotion cardinalice.)

Accompagné de sa cour, le Pape se rendit avec eux dans la salle des Béatifications. Les onze cents élèves de l'Université grégorienne l'y saluèrent de leurs acclamations. Il y écouta, assis au trône, l'adresse du recteur, le R. P. Miccinelli; puis, embrassant du regard son jeune auditoire, il laissa parler son cœur.

Il dit le charme qu'avait pour lui le spectacle de cette magnifique assemblée.

"Vous êtes venus ici, leur dit-il, non seulement de tous les points de la ville, mais encore de toutes les parties du globe. Vous êtes la représentation choisie de cette catholicité, de cette universalité qui fait de Nous le Pasteur de tous les hommes, en tant que successeur de Pierre, et, quelque indigne qu'en soit Notre personne, comme représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre amour à tous et le Souverain Seigneur du monde entier. Vous Nous rappelez le spectacle dont Nous fûmes, Nous aussi — en des temps déjà bien lointains — et acteur et témoin. Les années que vous y consacrez maintenant, dans la joie, dans le labeur aussi, à la recherche de la vérité, Nous rappellent celles que Nous avons passées Nous-même là où vous êtes maintenant, et où il Nous est toujours très doux de retourner en esprit: à la "Grégorienne", à ce foyer de vérité et de science, consacré à la gloire de Dieu et à la diffusion de son règne, à cet athénée riche de si magnifiques traditions dont tant d'hommes illustres forment les vivants anneaux; Nous en avons pu connaître et approcher plusieurs — et Nous y voyons une grande grâce du Seigneur — comme vous-mêmes, aujourd'hui, vous êtes suspendus aux lèvres de ceux qui sont pour vous les maîtres de la science et de la vérité.

"Chers jeunes gens, étudiants et élèves du sanctuaire — que de titres dans ces quelques mots! Et ce ne sont pas les seuls, car Nous vous en gardons d'autres dans Notre cœur; — vous Nous offrez bien des motifs de consolation intime et de radieuses espérances. Votre présence Nous dit que votre suprême aspiration, comme celle des pasteurs qui vous ont envoyés ici, est votre formation romaine. Pour parler comme le grand poète — Italien sans doute, mais mondial aussi, parce qu'il est le poète de la philosophie et de la théologie chrétienne, — en cette Rome éternelle, le Christ est romain; vous y venez justement chercher la "romanité"; qu'elle devienne la reine de votre cœur comme le Christ en est le roi. Quelle vous possède vous et votre œuvre, de telle sorte qu'en retournant dans vos pays vous puissiez vous en faire les maîtres et les apôtres.

"Ainsi pouvons-Nous vous répéter, avec raison, Nous semble-t-il, les paroles que Jésus adressait à Pierre: *Confirma fratres tuos*. Vous aussi vous confirmerez vos frères en cette foi qui vous a conduits à Rome, en cette "romanité" de laquelle vous leur communiquerez plus chaleureux et plus puissants rayonnement.

"Nous vous redisons encore une autre parole évangelique: *Euntes, docete omnes gentes*. Venus de toutes les parties du monde et représentants de tous les peuples, vous retournerez dans vos patries. Vous leur porterez le souvenir et l'amour de Rome. Et vous allumerez une flamme encore plus vive de cet amour en portant avec vous la bénédiction du Pape et, en même temps qu'elle, la bénédiction de Jésus.

"L'amour du Christ sera en vous l'amour de son Vicaire, de Pierre et de son successeur quel qu'il soit, que ce soit son nom. Et cet amour vous le porterez dans toutes les parties du monde comme vous le mettez dans toutes vos œuvres. C'est ainsi que Dieu vous bénira de toutes ses bénédictions.

"...Que soient également bénis les maîtres qui vous guident. Vous garderez d'eux un souvenir impérissable et toujours vénéré comme Nous-même. Nous revoiyons par la pensée et par le cœur, — non seulement aujourd'hui, mais bien souvent, — les hommes vénérables que, étudiant comme vous, Nous avons autrefois vus, écoutés et admirés. Nous partageons, d'ailleurs, à l'égard de vos maîtres à vous, la reconnaissance qu'ils vous inspirent à vous-mêmes. C'est la gratitude du Père qui voit autour de lui ceux qui font du bien à ses enfants, aux enfants sur lesquels il compte davantage, puisqu'ils devront eux-mêmes répandre par le monde le fruit salutaire des bienfaits qu'ils auront reçus.

"Soyez donc bénis dans tous vos desirs, et, en particulier, dans celui que Nous a exprimé votre interprète, de voir bientôt la grande figure du cardinal Bellarmin, glorieux illustre de la Grégorienne briller parmi les splendeurs des autels.

"C'est là Notre vœu comme le vœu de tous, car le vénérable Bellarmin, élevé à une hauteur si sublime, continuera plus que jamais à être le grand maître, ce grand contremaître, ce grand apôtre de la doctrine chrétienne qu'il a toujours été. Il continuera, par son nom et par son exemple, une autre apôlogie — de tous temps la plus efficace — celle qui offre à tous les yeux le spectacle d'une vie consacrée en même temps à la science et à l'amour de Dieu. Vous commencez à l'écrire vous-mêmes, cette apôlogie, chers jeunes gens, non pas sur le papier et avec des caractères fugitifs, mais par votre vie même, suivant les lumineux exemples que vous en donnez vos maîtres, — car à la question qu'on entend si souvent formuler: "La science et la foi peuvent-elles s'accorder et se donner la main?" il n'est pas de meilleure réponse que de consacrer soi-même sa vie et à la science et à la foi."

On devine l'impression que produisirent ces paroles sur un pareil auditoire. Suivant sa coutume, le Pape avait improvisé son discours, choisissant ses pensées parmi celles qui, toujours plus pressées, s'offraient à son esprit. Tous son passé d'étudiant ecclésiastique, manifestement, se représentait à sa mémoire, et c'est avec une chaleur croissante qu'il "disait son âme" à ses fils excellentement préparés à le comprendre. Son dernier mot n'indiquait-il pas le sens que, dès cette époque lointaine, il s'était proposé de donner à sa vie?

Aussi des acclamations plus ardentes encore qu'à son arrivée s'élevèrent-elles sur son passage, quand il quitta la salle des Béatifications.

LA SESSION DE QUEBEC

(Suite de la première page.)

même le revenu de la taxe des neutres en entier. Les parents de ces enfants non-catholiques et non-protestants pourront les diriger vers les écoles de leur choix.

De plus le projet de loi présenté par la commission scolaire catholique pourvoit à l'augmentation de la taxe des neutres, laquelle est actuellement d'un dollar par cent dollars d'évaluation municipale, à un dollar et vingt sous. Les catholiques paient soixante-dix sous par cent dollars et les protestants paient un dollar. La taxe des catholiques pourra monter prochainement.

Le ministre de la colonisation répond pour le ministre de la voirie, que la proposition du chef J. Perrault est impraticable. Les cultivateurs doivent se protéger eux-mêmes en ne travaillant que pour des compagnies solvables. Le gouvernement ne peut prendre soin de tous ces détails, dans une entreprise aussi considérable.

La discussion s'est prolongée pendant la soirée. MM. Smart, Hay et Lahaie, nouveau député de Labelle, y ont pris part. On a finalement adopté les résolutions.

LA LOI DES CITES ET VILLES

Cet énorme projet de loi, qui est uniquement une refonte, a subi la troisième lecture. Il avait été copieusement discuté au comité, mais on n'avait pas touché à la clause relative à l'exemption de taxe pour les biens de fabriques, communautés, etc. Or, il est maintenant connu que des autorités religieuses des plus importantes avaient demandé au gouvernement de faire faire certaines retouches jugées par elles nécessaires, notamment de rendre les dispositions de cette loi, ainsi corrigée, applicables dans toutes les municipalités.

En réponse à une question de M. Sauvé, le premier ministre a déclaré que les autorités religieuses sont satisfaites du texte de la loi qui est désormais le même que dans le code municipal.

LA LOI NOUVELLE

A l'avenir, la loi des cités et villes, au sujet des biens non imposables, dira: *Sont biens non imposables les propriétés appartenant aux fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ou occupées par ces fabriques, institutions ou corporations pour les fins pour lesquelles elles ont été instituées, pourvu qu'elles ne soient pas possédées dans le seul but d'en retirer un revenu*. La loi des cités et ville dira aussi que *sont biens non imposables les cimetières, les palais épiscopaux, les maisons des curés et leurs dépendances, ainsi que toutes les institutions d'éducation qui ne reçoivent pas de subvention de la corporation ou de la municipalité dans laquelle elles sont situées et le terrain sur lequel elles sont érigées et leurs dépendances*.

Le premier ministre a expliqué la situation des cités et villes qui possèdent des chartes spéciales, en réponse au chef de l'opposition. Le gouvernement avait l'intention d'uniformiser la situation à ce sujet, mais il a dû, après réflexion, ajourner cette réforme. L'éducation n'est pas encore faite. Le gouvernement va faire étudier chacune de ces chartes, les soumettre à des autorités légales et le jour viendra où presque toutes les villes, plusieurs villes au moins, devront se contenter des dispositions de la loi générale.

Louis DUPIRE.

dégâts que font des gens qui ne paient point de taxes. Dès 1922 l'opposition a réclamé la classification des routes; elle a prôné la construction et l'entretien des grandes routes par les gouvernements d'Ottawa et de Québec et des routes secondaires par les municipalités, suivant le principe de la vieille loi des primes.

Le bill contient une amélioration au sujet de l'entretien des routes; mais il étend à tort les pouvoirs du ministre de la voirie. Les cultivateurs ne sont plus que les serviteurs du ministre de la voirie.

M. PERRAULT

Avant le discours de M. Sauvé, M. Perrault avait exposé la portée du nouveau bill qui est surtout une refonte. Rien n'est changé dans la construction des routes. Les municipalités pourront encore emprunter à 3 p.c. du gouvernement pour la construction; elles pourront encore obtenir des octrois de 50 p.c. du coût de la construction du gouvernement provincial. (Le gouvernement fédéral paie 40 p.c. du coût total et le gouvernement 50 p.c. du reste, soit 30 p.c. du coût total.)

Les municipalités qui construisent des chemins de terre continueront également de recevoir une subvention. La loi n'est pas changée au sujet de l'amélioration des chemins.

Le grand changement, c'est l'entretien des chemins régionaux et provinciaux mis à la charge du ministre de la voirie. Il y a actuellement six routes provinciales créées par statut: Québec-Mont-réal, Trois-Rivières-Grand-Mère, Sherbrooke-Derby-Line, Edouard VII, Lévis-Jackman, chemin de Chambly. Ces routes ont une longueur totale de 362 milles. Les routes régionales ont à peu près la même longueur. Le nombre des routes provinciales sera augmenté, bientôt.

Dans deux ans les routes provinciales, dont le département de la voirie aura commencé l'entretien, auront une longueur totale de 1,500 milles.

Le gouvernement, affirme M. Perrault, s'est occupé de l'entretien depuis 1911.

Aujourd'hui, à raison de l'intensité du roulage, il prend à sa charge l'entretien total. Il faut préserver les \$40,000,000 de capital placés dans la voirie.

M. Perrault, en réponse au chef de l'opposition, a déclaré que si le gouvernement ne peut plus tout l'entretien des chemins à sa charge, c'est parce qu'il fallait des ressources qu'il ne possédait pas alors. Il fallait de l'argent et par sa propre initiative il s'est créé des ressources.

M. SAUVÉ RÉPLIQUE

En réplique, M. Sauvé demande au gouvernement de garantir dans ses contrats de voirie l'argent dû par les entrepreneurs aux cultivateurs qui ont fourni des matériaux pour la confection des chemins ou qui ont travaillé. Le gouvernement devrait restituer l'argent nécessaire pour garantir le paiement de ces comptes.

Le ministre de la colonisation répond pour le ministre de la voirie, que la proposition du chef J. Perrault est impraticable. Les cultivateurs doivent se protéger eux-mêmes en ne travaillant que pour des compagnies solvables. Le gouvernement ne peut prendre soin de tous ces détails, dans une entreprise aussi considérable.

La discussion s'est prolongée pendant la soirée. MM. Smart, Hay et Lahaie, nouveau député de Labelle, y ont pris part. On a finalement adopté les résolutions.

LA LOI DES CITES ET VILLES

Cet énorme projet de loi, qui est uniquement une refonte, a subi la troisième lecture. Il avait été copieusement discuté au comité, mais on n'avait pas touché à la clause relative à l'exemption de taxe pour les biens de fabriques, communautés, etc. Or, il est maintenant connu que des autorités religieuses des plus importantes avaient demandé au gouvernement de faire faire certaines retouches jugées par elles nécessaires, notamment de rendre les dispositions de cette loi, ainsi corrigée, applicables dans toutes les municipalités.

En réponse à une question de M. Sauvé, le premier ministre a déclaré que les autorités religieuses sont satisfaites du texte de la loi qui est désormais le même que dans le code municipal.

LA LOI NOUVELLE

A l'avenir, la loi des cités et villes, au sujet des biens non imposables, dira: *Sont biens non imposables les propriétés appartenant aux fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ou occupées par ces fabriques, institutions ou corporations pour les fins pour lesquelles elles ont été instituées, pourvu qu'elles ne soient pas possédées dans le seul but d'en retirer un revenu*. La loi des cités et ville dira aussi que *sont biens non imposables les cimetières, les palais épiscopaux, les maisons des curés et leurs dépendances, ainsi que toutes les institutions d'éducation qui ne reçoivent pas de subvention de la corporation ou de la municipalité dans laquelle elles sont situées et le terrain sur lequel elles sont érigées et leurs dépendances*.

Le premier ministre a expliqué la situation des cités et villes qui possèdent des chartes spéciales, en réponse au chef de l'opposition. Le gouvernement avait l'intention d'uniformiser la situation à ce sujet, mais il a dû, après réflexion, ajourner cette réforme. L'éducation n'est pas encore faite. Le gouvernement va faire étudier chacune de ces chartes, les soumettre à des autorités légales et le jour viendra où presque toutes les villes, plusieurs villes au moins, devront se contenter des dispositions de la loi générale.

Louis DUPIRE.

OTTO MAN Tabac à Cigarette Roulez-les vous-même Satisfaction et Economie 25 Cigarettes Pour 10¢

La musique

LES NOCES DE JEANNETTE

Le joli opéra-comique en un acte de Victor Massé, Les Noces de Jeannette, a été joué, hier soir, à l'Ecole Montcalm par les élèves de Mlle Céline Marier, avec un fort joli succès. Il était précédé d'une partie de concert qui n'a pas moissonné un moindre part d'applaudissements.

Les Noces de Jeannette, qu'on réentend toujours avec plaisir, tant la musique de Victor Massé renferme d'émotion douce et de légèreté naïve, étaient jouées par Mlle Caroline Lamoureux (Jeannette), M. Lionel Daunals (Jean) dans les deux rôles principaux, avec MM. Omer Chartrand et Gaston Bertrand dans les deux petits rôles de Thomas et Petit-Pierre.

Ce fut naturellement la pièce de résistance de la soirée et les spectateurs en marquèrent à mainte reprise leur plaisir.

La partie concert comprenait dix numéros de divers auteurs tels que Chaminate, Chopin-Viardot, Th. Dubois, Dvorak, Offenbach, Saint-Saëns, Gounod, Massenet, Puccini.

Il n'entre pas dans mes habitudes d'apprécier des élèves, si avancés qu'ils soient. Même saisi du trac, l'élève qui fait son possible, qui a bien travaillé — et c'est ceux-là qu'un professeur consciencieux laisse seuls se produire, — mérite

toujours d'être félicité, sans réserves, de son effort. Les remarques, s'il y en a, doivent se faire privément.

Chez tous donc, en bloc, il faut louer la façon dont ils se sont comportés. On voit que le professeur met dans son enseignement toute la conscience et l'expérience qu'elle possède. Je ferai cependant une exception. Mlle Marier a montré naguère, avec le jeune Roger Larivière, qu'on pouvait tirer, d'une voix de petit garçon, un aussi grand parti que de celle d'une femme. Elle répète l'expérience avec le petit Lucien Bertrand, âgé de 11 ans, qui promet de marcher dans la même route que son aîné. Ce serait en effet une grande erreur que de croire que la voix d'enfant n'est pas susceptible des mêmes développements que la voix de femme. L'organe est tout aussi flexible et un entraînement raisonné lui fera faire les mêmes vocalises. L'enfant ainsi préparé, s'il passe la période de la mue sans y perdre sa voix, aura plus tard toutes les chances d'entrer en possession d'un organe d'homme bien timbré, ample et souple. Il faut donc louer sans réserve Mlle Marier de se livrer à cet enseignement, car elle prépare d'excellents chanteurs pour plus tard.

Mlle Gabrielle et Cécile Allard et Mlle Jeannine Fortier ont été à la solrée leur précieux talent d'accompagnatrices et il ne faut pas oublier Mme Jeanne Maubourg à qui l'on doit la mise en scène des Noces de Jeannette, réglée avec soin.

Fréd. PELLETIER.

LE JAMBON CONTANT —doit sa vogue à son excellente saveur. EN VENTE PARTOUT

Le prince Hirohito est très malade

Tokio, 13 (S.P.A.) — Le prince régent Hirohito est atteint d'une maladie grave. Il a la rougeole. A midi, sa température était à 104.9 et son pouls à 108.

Amendement au code de procédure

Québec, 13 (D.N.C.) — M. Bercovitch, député de Saint-Louis, donne avis qu'il présentera un amendement au code de procédure civile, portant de 50 à 300 dollars la valeur du mobilier exempté de saisie.

Nombreuses alarmes

Québec, 13 (D.N.C.) — Au cours d'une forte tempête de vent qui s'est abattue sur cette ville, hier soir, les pompiers ont dû répondre à vingt alarmes. Plusieurs de ces alarmes ont été sonnées en même temps et ont causé quelque émoi dans la ville.

En vente maintenant

Ames et paysages LEO-PAUL DESROSIERS Fécite — Un charivari — La petite ole blanche Prosper et Graziella — Au bord du lac bleu Marguerite — Le réveur — Une intrigue de palais — Un cénacle ÉDITIONS DU DEVOIR MONTREAL 1922

THEATRE ST-MADELEINE DE VERCHERES TOUTE CETTE SEMAINE Matinées et soirées UNE PRIMEUR CANADIENNE DENIS Film canadien en cinq parties, illustrant l'une des plus belles pages de notre histoire. ENFANTS, 15c — GALERIE, 25c — ORCHESTRE, 35c. Excepté samedi et dimanche REPRESENTATIONS. Heures: 1 et 3; 7 et 9

Propagande! Propagande! Profitez de notre abonnement spécial de deux mois (une piastre pour le Canada, en dehors de Montréal et de sa banlieue, une piastre et demi pour les Etats-Unis) pour faire connaître le "Devoir". Abonnez, faites abonner vos amis. Remise spéciale au commerce. LE DEVOIR MONTREAL

PRIX: 75 sous l'unité—par la poste, 80 sous. Le vendent: Toutes les bonnes librairies et le rayon des livres, LE DEVOIR MONTREAL

CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI 14 OCTOBRE 1922

DE L'OCTAVE

Le lever du soleil, 7 heures 30.
Coucher du soleil, 4 heures 11.
Nouvelle Lune, le 15, à 7 heures 26 du matin.
Dernier quartier, le 11, à 11 heures 47 du matin.

LE DERNIER HEURE LE SOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BAU ET FROID
Aujourd'hui maximum 5
Même date l'an dernier 30
Minimum aujourd'hui -3
Même date l'an dernier -19
BAROMETRE:
6 heures du matin, 30.19; 11 heures, 30.22;
1 heure de l'après-midi, 30.25.

Pour les collèges et commerciaux

Ces institutions demandent au gouvernement provincial un octroi annuel de \$2,000.

Québec, 13, (D.N.C.) — Le cabinet provincial a reçu, ce matin, une délégation de 33 collèges commerciaux de cette province qui demandent un octroi de \$2,000 annuellement. C'est M. Lapierre, député de Mégantic qui a présenté cette délégation. Plusieurs autres députés ont porté la parole. Des directeurs de ces collèges et de nombreux professeurs faisaient partie de la délégation. Ces députés demandaient au gouvernement d'accorder un octroi aux collèges commerciaux ou académies commerciales sous le contrôle des commissaires d'écoles. Il y a eu tout dans la province 412 académies commerciales pour garçons et filles, mais la demande faite par les députés s'appliquait aux 177 académies commerciales sous le contrôle des commissaires d'écoles. M. Perrault et David ont répondu que le gouvernement avait accordé \$125,000 pour les commissions scolaires. Cependant le gouvernement étudiera la demande des députés.

POUR REMEDIER AU CHOMAGE

Les Communes anglaises votent un million de livres sterling à cette fin malgré l'obstruction des travaillistes.

Londres, 13 (S.P.A.) — La Chambre des communes a voté aux petites heures, ce matin, un crédit supplémentaire d'un million de livres sterling pour remédier au chômage. La Chambre siègeait depuis six heures. Les tactiques d'obstruction du parti travailliste menaçaient de prolonger indéfiniment la séance. Hier, les députés travaillistes avaient décidé de tenir la Chambre en séance jusqu'à la prorogation du parlement, vendredi soir. Ils voulaient de cette manière obliger le gouvernement à prendre d'autres mesures pour secourir les sans-travail.

L'ETUDE DES BILLS ROBERT

M. E.-A. Robert explique la portée de ses trois projets de loi.

Québec, 13 (D. N. C.) — Le comité des bills privés, après avoir disposé du bill de la Commission métropolitaine, a commencé l'étude des trois bills Robert et al. En réponse à une question de M. L.-A. Cannon, M. Robert a répondu qu'il se présente comme promoteur d'une réorganisation de la compagnie, que ces bills n'ont pas été approuvés par les actionnaires de la compagnie, mais que si les bills suggérés par lui sont adoptés par le comité, les actionnaires pourront les adopter ou les rejeter par résolution. Il explique que la réorganisation est nécessaire pour permettre à la compagnie de fonctionner. C'est de l'intérêt du public, car c'est lui qui paie la finance comme tout le reste.

POUR TERREBONNE

OTTAWA VOTE \$500 — LE TRANSPORT DES ALIMENTS ET DES EFFETS
Ottawa, 13, (S.P.C.) — Le conseil municipal a, à l'unanimité voté, hier soir, une somme de \$500 au fonds de secours aux victimes du sinistre de Terrebonne.

NOUVEAUX DONNÉS
Les camions-automobiles gracieusement mis au service de l'Alvema Association, continué de faire la navette entre Montréal et Terrebonne. L'Association a reçu des chapeteaux, des scapulaires, des images pieuses et une centaine de miroirs avec cadres. Un de ses camions a dû rebrousser chemin, hier, pour cause d'accident. Il reprend sa course aujourd'hui, suivi de deux autres camions chargés d'effets. D'autre part, quatre camions allant de Terrebonne à Lachine et Montréal-ouest, recueillent en cours de route tous les effets offerts au comité de secours montréalais. La maison Brosseau a fait don, hier encore, de cent cinquante pains.

M. Wilson se retire

New-York, 13 (S.P.A.) — M. Bainbridge Colby annonce que l'ancien président Wilson ne fera plus partie de l'étude légale Wilson et Colby, 32, rue Nassau, après le 31 décembre. M. Wilson ne veut plus s'imposer de tâche qui exige une bonne partie de son temps et de sa force. L'état de santé de M. Wilson s'est beaucoup amélioré. M. Colby laisse entendre que la retraite des affaires de l'ancien président lui permettra de prendre une part plus active aux affaires publiques.

Le bill de Québec

Québec, 13, (D.N.C.) — Le comité des bills privés a étudié ce matin les amendements au bill de la cité de Québec. Sur la proposition de M. Turgeon, le comité a supprimé la clause qui avait fait inscrire M. Taschereau au sujet de l'expérimentation. Le premier ministre voulait obliger le conseil municipal à faire un référendum avant d'emprunter de l'argent pour construire un palais d'industrie et un palais d'agriculture au Parc de l'Exposition.

La dette s'élève à \$186.78 par tête

LES CONTRIBUTIBLES DE MONTREAL SONT GREVES D'UN FARDEAU QUI LEUR ARRIVE DE \$9.17 PAR ANNEE EN INTERETS LES FAUTES DU PASSE

Chaque citoyen de la ville porte lourdement le fardeau de la dette générale de Montréal, puisque chaque année, à même les revenus généraux, les administrateurs doivent affecter une somme de sept millions et plus pour le service des intérêts et du fond d'amortissement. Cette année, (1922), le montant versé à ces fins serait respectivement de \$6,425,314 et \$834,177. Si l'on ramène ces chiffres à chacun des individus qui composent la population de Montréal, il ressort que chaque citoyen paie \$9.17 pour les intérêts de la dette qui représente la somme de \$186.78 par tête. On évalue la population à 700,000 âmes. La dette générale de Montréal s'élève actuellement à \$130,751,621 d'après les chiffres compilés par M. Jutrin Pelletier, contrôleur des finances de la ville, lesquels apparaissent dans le budget de 1923, que le comité exécutif a remis au conseil municipal. Ce chiffre imposant se subdivise en deux grandes parties: une dette amortissable depuis 1912 au montant de \$77,840,122.07 et une dette non-amortie, représentant les emprunts contractés avant 1912, au montant de \$52,911,488.33. D'après le rachat de ces derniers emprunts comportera un fonds d'amortissement, de sorte qu'en cinquante années d'ici ils seront tous payés. La dette amortissable se compose de trois groupes: une dette consolidée au montant de \$40,461,399.34, une dette spéciale, \$18,541,309.34, et la dette de Maisonnette, \$18,837,233.33. Les travaux permanents que la ville a entrepris depuis 1912 ainsi que les dettes des municipalités annexées antérieurement, forment la majeure partie de la dette consolidée qui est au montant de \$40,461,399.34; de ce montant, la dette de Cartierville apparaît pour une somme de \$641,000, celle du Sault-a-Récollet, pour \$1,050,000, et celle de Ste-Hélène, de \$1,500,000, ce qui forme un total de \$18,541,309.34. La dette de Maisonnette, au montant de \$18,837,233.33, se divise comme suit: emprunts de 1914, \$192,000; emprunts de 1917, \$700,000; emprunts de 1918 \$3,108,000; emprunts de 1919, \$855,000; diverses échéances sur lesquelles aucune provision d'amortissement n'a été faite avant l'annexion, \$13,862,723.33. La ville de Montréal consacre chaque année une somme de \$207,797.69 pour l'amortissement de la dette de Maisonnette, soit un quart des \$834,777.41 requis pour l'amortissement de la dette.

ON APPLIQUE LE BAILLON

A tout moment, les députés travaillistes tâchaient de ramener la question sur le tapis. A la fin, Stanley Baldwin, chancelier de l'Échiquier, proposa le recours au baillo. Il était alors 6 h. 30 du matin. La Chambre adopta sa motion par une majorité considérable. Du côté des banquettes travaillistes on entendit alors crier "Honte!" "Scandale!", et autres épithètes, d'un caractère plus précis et plus personnel. Après l'adoption du crédit, la Chambre s'est ajournée à 6 h. 50.

MATINEE D'AUJOURD'HUI

Sénateur J.-W. Wilson, \$1,000; Banque d'Hochelega, \$1,000; J.-O. Gravel, \$1,000; Daly et Morin, \$100; l'abbé E.-A. Deschamps, curé de Ste-Brigitte, \$50; l'abbé Girard, Saint-Irénée, \$5; l'abbé Joseph Hudon, Saint-Irénée, \$5; l'abbé Maurice Roux, curé de St-Henri, \$100; l'abbé F.-X.-E. Echément, curé de Sainte-Gunégonde, \$105; l'abbé J.-A. Ethier, \$5; l'abbé Théodore Beaudoin, \$5; l'abbé Joseph Matte, \$5; l'abbé Ernest Rivet, \$5; l'abbé J.-Honoré Frémont, 306 rue Richmond, \$5; Deux abbés, \$4; l'abbé J.-P. Desrosiers, curé de St-Irénée, \$25; The Pizzagalli Mfg Co., \$10; A. et D. Boileau, \$100; B. Noy, \$10; J. Hyppolite Bergeron, \$50; Société Ste-Jean-Baptiste, \$50; The Laval Sales Co., \$10; F.-X. Roy, \$25; Geo.-T. Gilbert, \$5; Dr J.-A.-H. Dufresne, \$100; André Lebeau (par sa mère) \$1; Jos. Bonhomme Ltée, \$100; J.-O. Mathieu, \$50; F. Tremblay, \$200; Sir Lomer Gouin, \$200; L.-O. Grotto, Limitée, \$200; Arthur Terroux, \$200; Law, Young and Co., \$100; Thomas Gauthier, \$100; Sherwin Williams Co. of Canada, Ltd., \$100; Mme J.-B. St-Louis, \$50; Mlle Angelina St-Louis, \$10; Mlle Antoinette St-Louis, \$10; Jean-Chs. Antoinette St-Louis, \$10; Jean-Chs. St-Louis, \$5; Dr J.-A. Mathieu, \$10; Adolphe Mailhot, \$10; Dr J.-A. Pissant, \$10; Em. Vinet, \$5; P.-H. Theoret, \$2; Anneau Nimes, \$10.

JOURNEE DE LUNDI

Corporation archiépiscopale de Montréal, \$1,000.00; La Presse, \$1,000.00; Le curé de la cathédrale, \$100.00; Alex. Prud'homme et Fils, \$25; A.-W. Shell, \$1; W.-P. Joseph, \$10; General Adjustment Appraisal Co., \$25; S.-D. Vallières, \$200; Jos. Sawyer, \$200; Hurtubise et St-Cyr, \$200; Vinet et Dufresne, \$10; M. Irénée Vautrin, \$100; The Gault Company, \$25; Dr C.-B. Keenan, \$25; J.-Fraser Taylor, \$25; Luke Brothers Ltd., \$25; Joseph Jenkins, \$5; Mme Yve L.-J. Fortier, \$200; M. Adélaïde Desjardins, \$10; Kahn Bros., \$100; M. Chas. M. Mendell, \$10; M. R. Mandato, \$5; M. J.-J. Joubert, \$500; Casgrain et Charbonneau, \$200; Lamontagne Limitée, \$500; M. E.-A. Seney, \$300; M. J.-A. Bacon, \$100; M. S.-D. Joubert, \$100; M. Charles Langlois, (personnelle), \$1,000.00; Pharmacies Goyer, \$10; Joseph Verailles, \$100; Dionne et Dionne, \$100; Ed. Marceau, \$5; J.-H. Beaudry, \$5; Une amie âgée, \$1; maison Rolland, \$200; M. Joseph Daoust, \$100; M. J.-A. Pepin, \$10; Joseph Meilleur, \$50.

LE TEMPS

Toronto, 13. — La variation barométrique qui, hier, était enregistrée au Témiscamingue se fait maintenant sentir au détroit de Belle-Isle. Pression élevée, beau et froid dans la majeure partie du pays. Prévisions: Région des grands lacs et de la baie Georgienne: Beau et froid. Demain, beau et froid. Vents et neige dans la soirée. Vallée de l'Outaouais, haut et bas Saint-Laurent: Vents frais de l'ouest, beau et froid, aujourd'hui et demain. Estuaire et rive nord: Bourrasques, beau et très froid, ce soir et demain. Provinces Maritimes: Beau et plus froid, ce soir et demain. Région du lac Supérieur: Beau et très froid. Demain, beau et froid. Provinces de l'Ouest: Beau et très froid, aujourd'hui et demain.

Le sénateur Webster serait président

Les échevins qui représentent la ville dans l'association de l'Exposition industrielle ont tenu, ce matin, une séance spéciale pour le choix du président de l'association. Jusqu'ici ils ont toujours différé de le nommer, se contentant de laisser M. le sénateur F.-L. Bêïque, l'ancien président, à la charge de président temporaire. Plusieurs candidats briguent les suffrages dont l'un des plus forts semble être le sénateur Lorne-C. Webster; on parle aussi de M. W. L. McDougald, président de la Commission du port de Montréal.

M. Edmond Robert démissionne

Québec, 13 (D.N.C.) — M. Edmond Robert, ancien député de Rouville, vient de donner sa démission comme agent de la colonisation. M. Robert avait été nommé à cette position à la suite de sa démission comme député.

Pour l'hôpital des tuberculeux

PLUSIEURS SOUSCRIPTIONS IMPORTEANTES ONT ETE VERSEES, CE MATIN. — LISTE DES DONATEURS EN GARDE CONTRE LES FAUX ZELATEURS.

Nous exprimons l'espoir hier, ici même, que les recettes de la journée dépasseraient celles recueillies avant-hier par le comité de souscriptions en faveur du futur hôpital antituberculeux. Si nous avons été plutôt déçu, il nous fait plaisir de constater qu'au cours de la matinée d'aujourd'hui les sommes d'argent reçues ont peut-être été plus nombreuses que durant les journées précédentes et qu'elles sont pour la plupart assez importantes. Nous ne doutons pas que le mouvement s'accroisse, et surtout qu'il se généralisera encore davantage. La population de Montréal, en effet, devrait avoir à cœur de couvrir le plus tôt possible le montant de \$150,000 demandé. Or ce résultat sera facilement atteint à la seule condition que chacun y aille de son obole, si minime soit-elle. Ainsi que nous le disions encore hier, il y a cent cinquante mille familles demeurant à Montréal: ceci ne fait donc qu'une moyenne de un dollar à souscrire par famille. On signale à notre attention cet avant-dit, au comité de souscription, le geste de jeune André Lebeau qui, âgé de douze ans et accompagné de sa maman, est venu souscrire personnellement un dollar. Est-ce que dans une ville de près d'un million de population comme la nôtre, ce geste ne pourrait pas se répéter des milliers et des milliers de fois? A ceux qui ont un tant soit peu de sens social de répondre. Nous publions ci-dessous les souscriptions de la matinée d'aujourd'hui, que nous faisons suivre de celles de lundi et de mardi.

LA COMMISSION METROPOLITAINE

LES PETITIONNAIRES DU BILL DE CETTE COMMISSION ONT ADOPTE CERTAINS CHANGEMENTS A QUEBEC. — UN CACHET DE PRESENCE DE \$10 ET DE \$5. — AUTRES MODIFICATIONS
Québec, 13, (D.N.C.) — Le comité des bills privés a entendu, ce matin, les pétitionnaires du bill de la commission métropolitaine de Montréal. La première clause demandait le changement de nom de la commission métropolitaine de l'île de Montréal, en celui de commission métropolitaine de Montréal. Ce changement a été accepté par le comité. Le comité a ratifié le changement à la procédure pour le vote sur les emprunts dans chaque municipalité. Il faudra que la demande soit faite par six électeurs propriétaires pour que le maire soit tenu de demander le vote. La charte oblige chaque municipalité à produire, chaque année, copie du vote complet d'évaluation ce qui occasionne des frais considérables. La commission a demandé que le certificat du montant total d'évaluation suffise; le comité y a accédé. LE PRIVILEGE D'EMPRUNTER
La commission demande le pouvoir d'autoriser les municipalités soumises à son contrôle, mais régies par la loi des cités et villes, à effectuer des emprunts pour les travaux d'amélioration locale à condition qu'une taxe spéciale soit imposée pour les payer. La taxe spéciale pour couvrir les frais d'expatriation du boulevard Pie IX était basée jusqu'ici sur la valeur des propriétés construites sur le boulevard. L'amendement proposé par la commission et accepté par le comité porte que cette taxe sera basée sur le pied de front. UN CACHET POUR LES PRESENCEES
M. Leclair, maire de Verdun, propose que les membres de la Commission métropolitaine reçoivent un jeton de présence de \$10,00 pour chaque réunion de la commission et de \$5,00 pour chaque réunion de comité. M. Taschereau suggère de payer une somme fixe ne dépassant pas \$300. M. Brodeur, président du comité exécutif, fait observer que c'est la ville de Montréal qui en paiera la plus grande partie. Finalement, M. Leclair consent à modifier son amendement comme suit: "La Commission métropolitaine est autorisée à payer une somme de dix dollars à chaque réunion du comité et de cinq dollars à chaque réunion de comité, à condition que la somme ne dépasse pas trois cents dollars." MONTREAL PAIERA SA PART
M. Vautrin suggère en amendement que cette clause ne s'applique qu'aux municipalités sous le contrôle de la Commission et que Montréal ne soit pas tenu de payer cette somme à ses représentants ni de contribuer, au paiement des représentants des autres municipalités. Mais cet amendement est repoussé par le premier ministre. La clause telle que suggérée par M. Leclair est donc adoptée. La clause 6 a été amendée de façon à rendre toutes les municipalités conjointement et solidairement responsables de tous les emprunts faits par la commission.

Pour les morsures d'un chien

Le juge Surveyer est à entendre depuis ce matin, une cause inattendue. Le caniche intime qui appartient à M. J.-L.-A. Desroches, aurait mordu la fillette de M. Adrien Desroches, et lui aurait causé une blessure grave. L'enfant a dû être opérée et il est probable qu'elle restera difforme toute sa vie. M. Desroches demande des dommages pour \$5,000. M. Ledoux qui ne tient pas à payer pour les gaffes de son chien a rétorqué que la famille Desroches attirait souvent l'animal chez elle malgré sa défense et que c'est sa faute si l'accident est arrivé. La cause se continue.

Les fermiers ontariens

Toronto, 13 (S. P. A.) — Les fermiers-unis de l'Ontario ont inauguré, aujourd'hui, leur congrès annuel. R. W. E. Burnaby, président de l'organisation, a dit aux délégués qu'il ne chercherait pas à se faire réélire. L'assistance était nombreuse à la première séance. On remarque des délégués de tous les clubs agraires de la province. Pendant la matinée, on s'est surtout occupé des travaux d'organisation et on a choisi les membres des commissions. M. J.-J. Morrison, secrétaire de l'association, a présenté son rapport.

Assailli et volé

M. Lucien Lorrain, 75, rue Desormeaux, s'est plaint hier après-midi, qu'il avait été assailli, vers six heures moins un quart, au coin des rues Desormeaux et Notre-Dame. L'agresseur lui a asséné un temps de poing sur une tempe et lui a volé une somme de \$30.

Les valeurs canadiennes à Londres

Toronto, 13. — La maison A.-J. Pittson reçoit les cotes suivantes de quelques valeurs canadiennes sur le marché de Londres: Paclif-que Canadian, 145; Brazilian Traction, 46; Canada General Electric, 88; Canada Steamship Trust, 19; Dominion Steel, 40.

LA FRANCE EST BIEN DECIDE

M. Poincaré dit aux journalistes que l'ère des vaines menaces est passée et qu'il se propose de faire saisir certaines garanties allemandes pour forcer l'Allemagne à payer ses indemnités — Pas de temporisation.

Paris, 13, (S.P.A.) — M. Poincaré a accordé plusieurs interviews, hier soir. Il a déclaré qu'il se proposait de faire saisir certaines garanties allemandes pour forcer l'Allemagne à payer ses indemnités. Il ne donnera pas de détails, cependant. Le président du conseil a dit qu'il ferait spontanément sa déclaration ou bien qu'il répondrait aux interpellations que se proposent de faire M. Léon Daudet et d'autres députés à propos du "nouveau retardement de l'occupation de la Ruhr." "Je n'ai jamais dit que je songeais à faire occuper la région de la Ruhr", a ajouté M. Poincaré à ses interlocuteurs. "Je ne sais pas encore au juste quel territoire nous saisirions. A tout événement, quand nous aurons pris notre décision, nous ne mettrons pas l'imprudence de faire connaître notre projet à tout le monde. PAS D'APPEL AUX ARMES
"Une chose néanmoins est certaine, c'est que nous n'aurons pas besoin d'appeler un seul autre homme sous les drapeaux. Je puis vous dire aussi que l'ère des vaines menaces est passée. Nous sommes fermement résolus à agir et à agir seuls s'il le faut, même si, avant le 15 janvier, la commission des réparations se dit favorable à l'octroi d'un nouveau moratorium à l'Allemagne. "Nous ne pouvons mettre nos plans à exécution avant le 15 janvier. On a donc tort de dire que nous temporisons. Nous n'avons rien retardé et en ajournant nos discussions au commencement du mois prochain nous ne perdons pas de temps." LA FRANCE AURAIT GAGNE QUELQUE CHOSE
Les politiciens paraissent moins inquiets aujourd'hui et les journaux sont moins pessimistes. Le Petit Parisien organe plus ou moins avoué du gouvernement, déclare que M. Poincaré n'est pas revenu de Londres les mains vides. La France aurait obtenu de ses alliés des concessions importantes. La Grande-Bretagne consent maintenant à étudier les dettes interalliées. L'Italie et la Grande-Bretagne sont disposées à présenter la main sur les douanes, les mines et les forêts de l'Allemagne pour rappeler à celle-ci qu'elle doit acquitter ses réparations.

Le roi n'accordera pas de titres

M. Bonar Law ne recommandera aucun nom à l'occasion de la Noël.

Londres, 13, (S.P.A.) — On apprend qu'aucun titre ne sera accordé, le 1er janvier. Le motif de cette dérogation à la coutume est, vraisemblablement, qu'il répugne au premier ministre Bonar Law de recommander au roi la collation de titres au moment où une commission royale fait une enquête sur la question. Il attendrait son rapport avant de conférer d'autres titres. La commission fera peut-être rapport avant Noël, mais ce n'est pas sûr. Même dans ce cas, le premier ministre n'aurait pas le temps de rédiger la liste des titres à octroyer. C'est pourquoi on ne s'attend pas à voir, cette année, tirer un certain nombre de citoyens de l'empire.

L'enquête Garneau

Québec, 13, (D.N.C.) — M. D.-D. Lorrain, chef du département des détectives provinciaux, a témoigné, hier, à l'enquête sur l'affaire Garneau. Il a déclaré que d'après lui Binet était le véritable coupable. Il a fait tout ce qu'il a pu pour trouver les meurtriers et le détective Valade a eu toute liberté d'agir. S'il ne l'a pas renvoyé à Québec c'est parce qu'il ne l'a pas demandé. Il reconnaît d'ailleurs que c'est un excellent homme et un agent très actif. Jamais non plus on ne lui a intimé de ne pas faire de recherches dans telle ou telle direction. Le procureur général et l'assistant procureur général lui ont dit de ne rien ménager pour trouver les coupables et leurs remarques ont parfois été fort agréables.

Navire qui s'échoue

Boston, 13, (S.P.A.) — Le vapeur anglais Manchester Spinner, parti de Boston pour St-Jean, Nouveau Brunswick, hier, s'est échoué sur Long Island dans la rade de Boston, ce matin. Le treuil qui soutient les ancres du navire s'est brisé, pendant que le navire était à l'ancre et attendait la fin d'une tempête du nord-ouest. Des remorqueurs ont été envoyés à son secours. Le navire s'est échoué à marée basse. On espère pouvoir le renflouer à marée haute.

Effraction chez M. J.-O. Labrecque

Les voleurs sont entrés, cette nuit, chez M. J.-O. Labrecque, 141, rue Wolfe, et ont tenté de faire sauter le coffre-fort. Ils ont pénétré par la rue Wolfe et heureusement le coffre-fort a résisté à l'explosion et la porte intérieure seule a été dérangée.

L'ouverture de la session fédérale

Ottawa, 13 (S.P.C.) — Il se peut que le conseil des ministres fixe la date de l'ouverture du parlement, à sa réunion de demain. Il est toujours question du 18 janvier, mais le gouvernement jugera peut-être bon de inaugurer la session qu'une semaine plus tard. Si la session commence le 18 janvier, les députés en seront avisés ces jours-ci.

Ils auraient volé des pantalons

Alfred Mallet et Ludger Desautels ont été traduits ce matin en Cour de police accusés d'avoir volé quatre pantalons estimés à \$15. Ils ont été arrêtés vers minuit par le détective Martin.

Les valeurs canadiennes à Londres

Toronto, 13. — La maison A.-J. Pittson reçoit les cotes suivantes de quelques valeurs canadiennes sur le marché de Londres: Paclif-que Canadian, 145; Brazilian Traction, 46; Canada General Electric, 88; Canada Steamship Trust, 19; Dominion Steel, 40.

LA FRANCE EST BIEN DECIDE

M. Poincaré dit aux journalistes que l'ère des vaines menaces est passée et qu'il se propose de faire saisir certaines garanties allemandes pour forcer l'Allemagne à payer ses indemnités — Pas de temporisation.

Paris, 13, (S.P.A.) — M. Poincaré a accordé plusieurs interviews, hier soir. Il a déclaré qu'il se proposait de faire saisir certaines garanties allemandes pour forcer l'Allemagne à payer ses indemnités. Il ne donnera pas de détails, cependant. Le président du conseil a dit qu'il ferait spontanément sa déclaration ou bien qu'il répondrait aux interpellations que se proposent de faire M. Léon Daudet et d'autres députés à propos du "nouveau retardement de l'occupation de la Ruhr." "Je n'ai jamais dit que je songeais à faire occuper la région de la Ruhr", a ajouté M. Poincaré à ses interlocuteurs. "Je ne sais pas encore au juste quel territoire nous saisirions. A tout événement, quand nous aurons pris notre décision, nous ne mettrons pas l'imprudence de faire connaître notre projet à tout le monde. PAS D'APPEL AUX ARMES
"Une chose néanmoins est certaine, c'est que nous n'aurons pas besoin d'appeler un seul autre homme sous les drapeaux. Je puis vous dire aussi que l'ère des vaines menaces est passée. Nous sommes fermement résolus à agir et à agir seuls s'il le faut, même si, avant le 15 janvier, la commission des réparations se dit favorable à l'octroi d'un nouveau moratorium à l'Allemagne. "Nous ne pouvons mettre nos plans à exécution avant le 15 janvier. On a donc tort de dire que nous temporisons. Nous n'avons rien retardé et en ajournant nos discussions au commencement du mois prochain nous ne perdons pas de temps." LA FRANCE AURAIT GAGNE QUELQUE CHOSE
Les politiciens paraissent moins inquiets aujourd'hui et les journaux sont moins pessimistes. Le Petit Parisien organe plus ou moins avoué du gouvernement, déclare que M. Poincaré n'est pas revenu de Londres les mains vides. La France aurait obtenu de ses alliés des concessions importantes. La Grande-Bretagne consent maintenant à étudier les dettes interalliées. L'Italie et la Grande-Bretagne sont disposées à présenter la main sur les douanes, les mines et les forêts de l'Allemagne pour rappeler à celle-ci qu'elle doit acquitter ses réparations.

Le roi n'accordera pas de titres

M. Bonar Law ne recommandera aucun nom à l'occasion de la Noël.

Londres, 13, (S.P.A.) — On apprend qu'aucun titre ne sera accordé, le 1er janvier. Le motif de cette dérogation à la coutume est, vraisemblablement, qu'il répugne au premier ministre Bonar Law de recommander au roi la collation de titres au moment où une commission royale fait une enquête sur la question. Il attendrait son rapport avant de conférer d'autres titres. La commission fera peut-être rapport avant Noël, mais ce n'est pas sûr. Même dans ce cas, le premier ministre n'aurait pas le temps de rédiger la liste des titres à octroyer. C'est pourquoi on ne s'attend pas à voir, cette année, tirer un certain nombre de citoyens de l'empire.

L'enquête Garneau

Québec, 13, (D.N.C.) — M. D.-D. Lorrain, chef du département des détectives provinciaux, a témoigné, hier, à l'enquête sur l'affaire Garneau. Il a déclaré que d'après lui Binet était le véritable coupable. Il a fait tout ce qu'il a pu pour trouver les meurtriers et le détective Valade a eu toute liberté d'agir. S'il ne l'a pas renvoyé à Québec c'est parce qu'il ne l'a pas demandé. Il reconnaît d'ailleurs que c'est un excellent homme et un agent très actif. Jamais non plus on ne lui a intimé de ne pas faire de recherches dans telle ou telle direction. Le procureur général et l'assistant procureur général lui ont dit de ne rien ménager pour trouver les coupables et leurs remarques ont parfois été fort agréables.

Navire qui s'échoue

Boston, 13, (S.P.A.) — Le vapeur anglais Manchester Spinner, parti de Boston pour St-Jean, Nouveau Brunswick, hier, s'est échoué sur Long Island dans la rade de Boston, ce matin. Le treuil qui soutient les ancres du navire s'est brisé, pendant que le navire était à l'ancre et attendait la fin d'une tempête du nord-ouest. Des remorqueurs ont été envoyés à son secours. Le navire s'est échoué à marée basse. On espère pouvoir le renflouer à marée haute.

Effraction chez M. J.-O. Labrecque

Les voleurs sont entrés, cette nuit, chez M. J.-O. Labrecque, 141, rue Wolfe, et ont tenté de faire sauter le coffre-fort. Ils ont pénétré par la rue Wolfe et heureusement le coffre-fort a résisté à l'explosion et la porte intérieure seule a été dérangée.

L'ouverture de la session fédérale

Ottawa, 13 (S.P.C.) — Il se peut que le conseil des ministres fixe la date de l'ouverture du parlement, à sa réunion de demain. Il est toujours question du 18 janvier, mais le gouvernement jugera peut-être bon de inaugurer la session qu'une semaine plus tard. Si la session commence le 18 janvier, les députés en seront avisés ces jours-ci.

Ils auraient volé des pantalons

Alfred Mallet et Ludger Desautels ont été traduits ce matin en Cour de police accusés d'avoir volé quatre pantalons estimés à \$15. Ils ont été arrêtés vers minuit par le détective Martin.

Les valeurs canadiennes à Londres

Toronto, 13. — La maison A.-J. Pittson reçoit les cotes suivantes de quelques valeurs canadiennes sur le marché de Londres: Paclif-que Canadian, 145; Brazilian Traction, 46; Canada General Electric, 88; Canada Steamship Trust, 19; Dominion Steel, 40.

Ames et paysages

Voici ce qu'écrivait la Presse du livre de notre camarade Desrosiers Ames et paysages...

C'est une vie toute simple, l'histoire d'une pauvre vieille fille...

On ne pouvait mieux choisir son entrée de jeu pour un ouvrage écrit d'une façon si naturelle...

Fécite, type qui tend à disparaître les nos campagnes et que le modernisme de la vie a totalement chassé...

L'histoire est simple, avons-nous dit, mais elle se raconte si bien...

Ainsi passa l'existence de Fécite, qui, pendant trois générations...

Puis Fécite, "dépaycée" par le décès de ses vieux maîtres...

Cette vie de Fécite évoque les bons foyers de jadis, les vieux serviteurs que, tout jeunes...

Fécite fut conduite au cimetière par un matin de janvier éclatant...

Quelques petites scènes de la vie rurale, un tableau assez piquant...

Dans un charivari, l'auteur nous donne une idée d'une coutume assez originale...

La petite oie blanche, Ici, M. Desrosiers trace un caractère plus commun qu'on ne le pense...

Le sujet était des plus simples : une vieille servante qui passe sa vie en faisant le bien...

Le sujet était des plus simples : une vieille servante qui passe sa vie en faisant le bien...

de sa compagne trempant dans l'eau jusqu'aux genoux. Tableau!

Et nous songeons à la vieille chanson: "Quand j'étais petit, tout petit enfant, Je montais sur un banc pour embrasser maman."

Au bord du lac bleu est une étude psychologique. Largement et joliment traitée, elle passe du rose au noir...

Disons que nous aimons médiocrement le dénouement donné par l'auteur à cette histoire d'amour malheureux...

Marguerite est une étrange jeune fille. Son caractère et celui du jeune amoureux trop empressé...

Le Rêveur et une intrigue au palais. Dans le cénacle, qui termine le livre, l'auteur s'élève...

L'auteur a frappé juste. Il fera, c'est entendu, hurler et braire. Que lui importe si le bruit vient de la "Maison des fous"?

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

Les paysages de Desrosiers sont pleins d'âme et de coloris et d'humanité!

CHOSSES MUNICIPALES

Un appel aux contribuables

LE COMITE EXECUTIF PROJETE UN REFERENDUM EN FÉVRIER POUR OBTENIR L'ASSURANCE DES PROPRIETAIRES AU SUJET DE TRAVAUX TRES CONSIDERABLES.

Le président du comité exécutif annonce la préparation toute prochaine du mécanisme électoral prévu par la charte pour la tenue d'un référendum...

De toutes ces entreprises, les incinérateurs sont au nombre de celles que tous les citoyens réclament depuis de longues années...

D'après un relevé obtenu au secrétariat des travaux publics, la quantité quotidienne de déchets transportés dans les différents dépôts...

Des voitures liées par des chevaux font le service d'enlèvement. Tout prochainement, une douzaine de camions puissants feront un service de transport plus rapide...

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples. On emploie par jour une moyenne de 200 chevaux...

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

Le nombre de voitures, d'après le dernier relevé hebdomadaire, est de 46 voitures doubles et 114 voitures simples.

SAUVEE D'UNE OPERATION

"Le 'Fruit-a-tives' m'a Complètement soulagée."

3928 Union Street, Vancouver C.B.

"J'ai tous les symptômes d'une maladie de femme et, en plus, de la constipation et des maux de tête incessants..."

Je commençai à prendre du Fruit-a-tives et ce médicament m'a complètement soulagée de toutes mes souffrances et misères.

Madame M.-J. GORSE, 50c. la boîte; les 6, \$2.50. Boîte d'essai 25c.

Cette année, déclare M. Terreault, directeur des travaux publics, nous n'avons pas dépensé plus de \$200,000 en confections de pavages à l'aide de blocs de granit...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le 22ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de la Corporation des Huissiers, au no 62, rue Saint-Jacques...

Le service des travaux publics requerra en 1923 au moins autant d'argent qu'il en a été voté cette année pour l'entretien et la réparation de la voirie, soit une réserve de \$300,000.

ESSAYEZ LA SAUCISSE de BOLOGNE CONTANT

C'est un produit supérieur EN VENTE PARTOUT

NAVIGATION LIGNE FRANCAISE

N.-Y. - Plymouth - Havre - Paris

N.-Y. - Vigo (Espagne) - Bordeaux

L'AFRIQUE NORD à ALGER MAROC, TUNISIE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

LA CALIFORNIE VIA LE PACIFIQUE CANADIEN

La beauté de la Californie attire les visiteurs des quatre coins de l'univers...

De splendides tournées peuvent être arrangées soit à aller ou au retour via les Rocheuses du Pacifique Canadien...

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCE Normandin & Desrosiers

AVOCATS Archambault & Marcotte

ALDÉRIC BLAIN, B.A., L.L.B.

CARTIER, LABELLE & BARCELO

ARTHUR LALONDE

LAVERIE & DEMERS

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND

VANIER & VANIER

NOTAIRE CHS. ARCHAMBAULT

HORACE H. LIPPE

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

Un voyage qui comprend au moins un passage simple via les Rocheuses du Pacifique Canadien...

Dr J. M. E. PREVOST

Dr P. A. DANSEREAU

HERNIE guérie sans douleur ni opération

Dr A. L'ARCHEVÊQUE

J. N. CHARBONNEAU

PROFESSEURS

Leblond de Brumath

ECOLE PREPARATOIRE

INSTITUT LAROCHE, ENRG.

OPTICIEN

ALPHONSE-L. PHANEUF

COMPTABLES

P. A. GAGNON

PRETS SUR HYPOTHEQUES

PLATRIER

D. P. PARE

TRAVAUX D'ENDUIT À CONTRAIT

TRAVAIL SUR SATISFACTION

1546, Papineau—Tél.: St-Louis 6798.

FAITS DIVERS

FRAPPE PAR UN CHEVAL Ernest Chaput, 68 ans, 252, rue Amherst, est décédé hier soir à l'hôpital Notre-Dame...

VOL DE FOURRURES Les voleurs sont entrés hier soir chez M. Joseph Fortier, 966, rue St-Hubert et y ont pris des fourrures estimées à \$500.

A LA PRISON Le recorder Semple a condamné hier Frank Murphy à six mois de prison pour possession illégale de narcotiques...

POUR VOL DE CIGARETTES Le juge Perrault a condamné Henry Monahma à six mois de prison pour vol de deux paquets de cigarettes dans la vitrine d'un restaurant, rue Mont-Royal.

Les bills Robert Québec, 13. — Le comité des bills privés n'a pu étudier hier, les trois bills Robert...

Propagande! Propagande! Profitez de notre abonnement spécial de deux mois (une piastre pour le Canada, en dehors de Montréal et de sa banlieue, une piastre et demie pour les États-Unis) pour faire connaître le "Devoir"...

L'ALMANACH DU PEUPLE

pour 1923 (54e année)

contient le portrait du nouveau pape, Sa Sainteté Pie XI; des membres du nouveau cabinet fédéral et des députés fédéraux de la province de Québec; l'histoire de l'année illustrée; une série de tableaux de E.-J. Massicotte décrivant nos traditions nationales et plusieurs contes canadiens illustrés en plus des renseignements ordinaires de l'Almanach qui sont mis à jour.

L'Almanach du Peuple qui est la revue de l'année canadienne, constitue les plus belles étonnes à envoyer à nos compatriotes vivant en dehors du Canada.

Format: 8 x 5 1/2 pouces à 480 pages, imprimé sur beau papier et profusément illustré.

Prix: Broché 25 cents " " " " " " 35 cents par la poste " Relié 65 cents " " " " " " 75 cents par la poste

SERA MIS EN VENTE VERS LE 20 DECEMBRE Librairie Beauchemin Limitée 79, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

Advertisement for Pilsener 5c cigars, featuring an image of a woman and the text 'Demandez les CIGARES Pilsener 5c La Meilleure Valeur en Canada'.

Dr J. M. E. PREVOST

Dr P. A. DANSEREAU

HERNIE guérie sans douleur ni opération

Dr A. L'ARCHEVÊQUE

J. N. CHARBONNEAU

PROFESSEURS

Leblond de Brumath

ECOLE PREPARATOIRE

INSTITUT LAROCHE, ENRG.

OPTICIEN

ALPHONSE-L. PHANEUF

COMPTABLES

P. A. GAGNON

PRETS SUR HYPOTHEQUES

PLATRIER

D. P. PARE

TRAVAUX D'ENDUIT À CONTRAIT

TRAVAIL SUR SATISFACTION

1546, Papineau—Tél.: St-Louis 6798.

Page du Foyer

Différence de mots

En France, dites si vous voulez, entrant chez votre amie par un jour pluvieux: "Ah! ma chère, quel horrible temps! Je suis toute crottée!" Vous ne ferez qu'exprimer ce que vos pieds sont couverts de boue; personne ne trouvera que vous usiez d'un terme grossier. Ici, nous disons plutôt: "Mon Dieu, que c'est sale, aujourd'hui!" Nous aurions honte de l'autre mot qui nous paraît malpropre.

En revanche, nous disons couramment et sans être pour cela mal élevés: "Je CREVE de chaleur, de rire, de soif, de faim!" Eh bien, là-bas, si vous prononcez ce verbe, on vous regarde interloqué, n'imaginant pas qu'une bouche le moins distingué puisse s'ouvrir sur une expression aussi vulgaire, aussi énorme! Pour un Français, c'est pécher contre la bienséance que de l'employer. J'apprends cela un jour, par hasard, d'une Canadienne qui venait également de l'apprendre. Et le soir, pour voir si c'était vrai, je m'amusai à le dire devant deux compagnes de pension. Le leur racontant qu'au dîner, avec mon manteau, je crevais de chaleur. Elles en eurent un soubresaut d'étonnement à peine réprimé et elles échangeèrent un rapide coup d'oeil scandalisé, qui allait s'achever en leur moqueuse, lorsque je continuai: "Je sais pourquoi vous avez cet air-là! Parce que j'ai dit crevé? Madame de Sévigné l'écrivit pourtant en toutes lettres et à tout propos et elle n'était pas la première venue! Et chez nous, ce n'est pas inconvenant de le dire. Expliquez-moi donc pourquoi il est grossier en France?" Elles ne purent pas l'expliquer, mais affirmèrent l'une et l'autre à qui mieux mieux: "Ca ne se dit pas. C'est trop laid. Non, vraiment, ça n'est pas un mot à employer!" Et, à leur répugnance à le répéter après moi et à l'expression de leurs visages, je vis que, pour elles, c'était un mot gros, horrible, à l'index, comme sont pour nous les deux ou trois qu'on nous défend de dire lorsque nous sommes petits. Mais pourquoi crever sentait-il si mauvais pour elles, je ne pus pas le sa-

voir. Mon dictionnaire ne me l'apprit pas plus. J'y repassai tous les sens de ce verbe, j'y trouvai: "crever de faim, de rire", mais sans la mention que le mot n'était en usage que chez le bas peuple.

Mes amies françaises souriaient, elles sourirent encore si elles vous entendent dire: Je vas. Il faut dire: je vais. En France, seuls les domestiques sans instruction disent encore je vas. Et vous serez probablement tenté d'être très humilié si quelqu'un vous le fait remarquer. Heureusement pour moi, Ginette m'avait rappelé l'anecdote du célèbre grammairien mort en disant: "Je vais, ou je vas mourir, les deux sont usités." Et si, dans la conversation, je vas, par habitude, m'échappait, je m'empressais de servir à mes cousines françaises... mon grammairien. Et comment j'en étais toujours au bon 17e siècle.

Ce qui les amusait encore, c'était quand je demandais: "Quel quantième du mois est-ce, aujourd'hui?" Quantième est là-bas mis au rancart. Nanne me dit en se moquant: "Dans ma famille, il n'y a plus que ma grand-mère à le dire, pauvre Michel! C'est démodé!" Mais, ma chère Nanne, cette fois-là, ne gagna rien. Forte de l'authenticité du mot, je jurai que je le garderais. Puis, à la pension, comme il arrivait assez souvent que l'une ou l'autre au lieu de dire: "Quelle date?" demandait: "Le combien, aujourd'hui?" je ne perdais pas ma chance et conseillais vite de faire revoir mon vieux quantième qui était de beaucoup plus correct.

Pour me venger, j'avais aussi soir avec lequel elles désignaient toujours l'après-midi. J'avais vérifié que dans mon dictionnaire soir signifiait bien la fin, et non le milieu du jour. Alors, quelqu'une, au déjeuner de midi me demandait: "Venez-vous au cours de ce soir?" Je ne manquais jamais de répondre, étonnée: "Ce soir? Il y a un cours, ce soir? Lequel?" Et lorsqu'on m'avait répondu: "Mais oui, à deux heures." Je corrigeais: "Ah! vous voulez dire cet après-midi?"

Et Nanne me trouvait bien maligne.
Michelle Le NORMAND.

JEUNES FEMMES QUI SOUFFRENT

Lettre qui montre la route vers la santé — le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Toronto, Ontario.—"Tout le temps que j'étais écolière à venir à l'époque où je pris votre remède, j'ai souffert de douleurs au côté gauche et crampes, qui augmentèrent chaque année, jusqu'à ce que je devinsse tellement épuisée, que parfois j'étais incapable de travailler. J'essayai divers médicaments et remèdes brevetés, mais le soulagement durait peu. Quelques médecins voulaient m'opérer mais mon père s'y objecta. Enfin, ma mère me conseilla le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et je suis heureuse de l'avoir essayé. Je n'ai plus ni douleurs, ni crampes, et je considère qu'il m'a sauvé la vie. Vous pouvez utiliser ma lettre pour le bénéfice d'autres femmes, car je suis contente de recommander ce remède."

—Mme H. A. Goodman, 14 Rochvale Ave., Toronto, Ontario.
La brochure privée de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies Particulières aux Femmes" vous sera envoyée, gratis, sur demande. Ecrivez à "The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass."



Elegante et économique

HURLBUT
CUSHION-SOLE
Shoes for Children

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES GONORRHEES, SYPHILIS, SANS DOUSSEUR
EN VENTE PARTOUT
FRANCO PAR LA POSTE
R. J. LAURENCE, MONTREAL

Le Jambon Triomphe
—porte bien son nom. C'est le triomphe de la charcuterie moderne. Voir votre épicerie ou boucher.
S. L. CONTANT

IL Y A DIX ANS

Le Devoir du 13 décembre 1912

Que feront les autonomistes? premier-Montreal de M. Henri Bourassa sur l'attitude des députés élus en 1911 pour combattre la marine Laurier et qui se trouvent en face de la marine Borden.

M. Laurier propose à la Chambre un amendement dans lequel il demande l'établissement de deux cadres, l'une pour le Pacifique et l'autre pour l'Atlantique, avec un super-dreadnought à la tête de chacune; la création de chantiers maritimes au Canada et la construction de ces navires au Canada, autant que possible.

Les délégués bulgares à la conférence de la paix sont arrivés à Londres.—On attend les Turcs.

Avis des postes

EXPEDIEZ DE BONNE HEURE VOS COLIS DE NOEL.

Rappelez-vous qu'à l'occasion de Noël des milliers d'autres personnes déposent aussi à la poste une quantité inhabituelle de lettres et de colis, et si tous ces objets s'amassent pendant les quelques derniers jours, il est alors impossible d'en disposer pour que chacun soit distribué à temps, et il s'ensuit nécessairement que quelques personnes sont désappointées. Apportez donc de bonne heure vos correspondances à la poste et faites en sorte que vos amis reçoivent vos cadeaux avant la fin des fêtes.
(Communiqué)

Un appel

EN FAVEUR DU SEMINAIRE DES MISSIONS ETRANGERES

Le 16 octobre dernier, les autorités de la Société des missions étrangères avaient le bonheur de voir sous l'Excellence le délégué apostolique au Canada, Mgr Pietro di Maria, présider à la bénédiction de la pierre angulaire de leur sé-

minaire. La cérémonie a revêtu un cachet de solennité et de grandeur inaccoutumées, grâce à la présence de quinze archevêques et évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles. Mgr Roy y a prononcé un sermon qui a été fort apprécié.

L'oeuvre commencée, il y a un an à peine, a rapidement progressé. Au mois de mars dernier elle recevait son existence officielle. (L'on se souvient que le titre officiel de la Société est "La Société des missions étrangères de la province de Québec") et au mois d'avril, NN. SS. les archevêques et évêques portaient à la connaissance du clergé et des fidèles la nouvelle de cette fondation. Sur un terrain d'une étendue de 30 arpents, s'élève un édifice de 100 x 60 dont on peut apercevoir déjà le premier étage. Au printemps prochain les travaux seront poussés avec vigueur afin de donner abri en septembre aux aspirants missionnaires que la grâce de Dieu a marqués pour les champs lointains d'apostolat.

Les autorités du Séminaire sont heureuses à l'occasion d'offrir leur vive reconnaissance à tous ceux qui

bon qu'il en soit ainsi.

— Vous voyez bien... Alors le bonheur tiendrait-il à la jeunesse?

— Mais nous sommes tous et toujours jeunes, cher Monsieur; notre âme n'est-elle pas immortelle? Le corps n'est qu'un vêtement temporaire, dont fréquemment on éprouve plus le poids que le bienfait.

— Très juste, approuva le malade, frappé par la justesse d'une réflexion qui s'appliquait si bien à son cas. Mais alors ceci m'amène à une conclusion où je suis arrivé plus d'une fois ces temps-ci: le bonheur doit tenir à la santé.

— Erreur; sainte Lydwine de Schiedam a passé des années dans la plus parfaite béatitude, et elle était couverte d'ulcères et de plaies immondes.

— Et vous dites qu'elle était heureuse?

— Surhumainement.

Un silence pesa. De toute sa ferveur l'abbé pria pour cette âme qui s'orientait vers la divine patrie, et que, sans doute, il allait lui être donné de jeter aux pieds de son Dieu. Puis les voix reprurent:

— C'était une folle, dit le financier.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

La bonne cuisine

POUR LES FETES: GATEAUX

Gâteau au caramel — 1 tasse de sucre, 3 cuillerées à thé de beurre, 3 oeufs, 1-2 tasse de lait, 1-2 tasse de farine, 2 cuillerées à thé de poudre à pâtisserie, vanille, coco. Faites votre démêlé comme d'habitude, en conservant les blancs d'oeufs pour garnir. Battez les blancs avec 2-2 tasses de sucre, que vous ajouterez graduellement. Battez-les jusqu'à ce que le tout soit très ferme, blanc et lisse, puis mettez-y le coco. Étendez la garniture entre les couches de votre gâteau, et terminez un lit épais de coco sur le dessus et les côtés de votre pâtisserie.

Gâteau au café — 2 tasses de cassonade, 1 tasse de mélasse, 1 tasse de beurre, 1 tasse de café fort, 2 oeufs, 1 cuillerée à thé de soude (soda à pâte), 2 cuillerées à thé de clous de girofle, pîtes, 1 cuillerée à thé de muscade râpée, 1 livre de raisins, 1 livre de raisins de Corinthe, 4 tasses de farine.

Gâteau au café (sans oeufs) — 1 tasse de café, 1-2 tasse de beurre, 1 tasse de sucre, 1 tasse de mélasse, 1 cuillerée à thé de poudre à pâtisserie, 1 cuillerée à thé de clous

Tenue de toilette

Préparez-vous pour les réunions des fêtes. Envoyez tout de suite vos vêtements de toilette pour les faire nettoyer par notre procédé scientifique. Téléphonnez immédiatement et faites venir notre livreur.

TOILET LAUNDRIES

Limited
425, RUE RICHMOND
Uptown 7640
"Le mieux c'est d'essayer"

FEUILLETON DU DEVOIR

MARISE

PAR JEAN MAUCLERE

(Suite)
— Malgré la mort de votre père? Le front de l'abbé s'assombrit: — Mon père, dit-il, nous a quittés trop tôt. On quitte toujours trop tôt ceux que l'on aime, et qui nous aiment... Mais il goûte, je ne plains à l'espérer, la récompense de toute une vie de foi et de droiture: la mort n'est pas l'épouvantail noir qu'en ont fait les rationalistes: c'est la fin logique de la vie, c'est surtout la porte du ciel. Le malade, peut-être, n'entendait pas, absorbé qu'il était en des réflexions profondes. Hochant une tête pensive, M. Chaucier reprit, comme pour lui-même: — Etrange chose que le bon-

heur! Si je vous disais que, en somme, je ne l'ai jamais rencontré?...

— Jamais?

— Oh! ma foi non! A quoi tient-il donc? poursuivit le financier rêveur. J'y ai bien souvent songé, dans les loisirs interminables dus à cette infirmité, qui me rive à mon fauteuil pour le reste de mes jours. Et je n'ai pas trouvé de réponse satisfaisante. Il ne tient pas, comme longtemps je l'ai cru, à la richesse; vous êtes, pardonnez-moi, presque pauvre...

— Presque? fit le jeune homme avec un rire franc. Non pas, cher Monsieur; tout à fait! Le curé de Grosbreuil est plus pauvre que la plus pauvre de ses ouailles, et il est

— Erreur; sainte Lydwine de Schiedam a passé des années dans la plus parfaite béatitude, et elle était couverte d'ulcères et de plaies immondes.

— Et vous dites qu'elle était heureuse?

— Surhumainement.

Un silence pesa. De toute sa ferveur l'abbé pria pour cette âme qui s'orientait vers la divine patrie, et que, sans doute, il allait lui être donné de jeter aux pieds de son Dieu. Puis les voix reprurent:

— C'était une folle, dit le financier.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

— C'était une sainte, dit le prêtre.

Des Gants pour ses Jolies Mains



Gants de laine pour tenir ses mains au chaud, ou gants de peau des plus élégants. Gants de laine à beau tricot écossais, fauve ou gris 1.75. Gants à tricot double, doublure laine et soie 2.50. Gants en angora (les plus chauds), gris 5.75. Gantelets de laine avec manchettes à carreaux de tons opposés et frange 3.50. Gants de mocha doublés de soie, gris 3.00. Gants de mocha anglais, doublés de fourrure, 2 boutons-pression 5.75. Gantelets de cape anglais, doublés de laine et garnis de fourrure 6.50. Gantelets de mocha, doublés de laine et garnis de fourrure 9.00. Gants de chevreau français avec dessus bien brodé, en gris, tan, brun castor, noir et blanc 2.50 3.00 et 3.25. —Au rez-de-chaussée.

BAS POUR CADEAUX

Une paire ou deux de bas dans son bas de Noël lui fera certainement plaisir.

- BAS CHINES ANGLAIS**
- 1.15 — unis, 14 nuances.
 - 1.25 — laine brossée — 3 nuances.
 - 1.35 — côtes 4/1, — 12 nuances.
 - 1.45 — côtes 2/1, — 4 nuances.
 - 1.50 — côtes 4/1, — 4 nuances.
 - 1.65 — côtes 2/1, — 5 nuances.
 - 1.75 — unis — 8 nuances.
 - 2.00 — côtes fantaisie — 5 nuances.
 - 2.50 — côtes fantaisie — 6 nuances.
 - 3.00 — côtes 4/1 — 7 nuances.
 - 3.25 — baguettes brodées — 6 nuances.
 - 1.50 — baguettes brodées — 6 nuances.
- BAS DE SOIE**
- 1.85 — "Holeproof" — 12 nuances.
 - 2.00 — "Venus" — 17 nuances.
 - 2.25 — "Holeproof" — 4 nuances.
 - 2.50 — "Pointel" — 7 nuances.
 - 2.50 — baguettes fantaisie — 12 nuances.
 - 3.00 — "Kaysor" — 12 nuances.
 - 3.75 — Soie italienne — 12 nuances.
 - 4.00 — Soie italienne de fantaisie — 4 nuances.
- BAS EN LAINE ET SOIE**
- 2.00 — bas anglais ajourés, nouvelles nuances — 8 1/2 à 10.
 - 2.25 — bien renforcés — jolies nuances — 8 1/2 à 10.
 - 2.50 — baguettes fantaisie — nouvelles couleurs.
 - 3.00 — bas anglais.
 - 3.25 — bas anglais à baguettes — 8 1/2 à 10.

Goodwin's LIMITED

VOYAGES D'HIVER

Ecrivez-nous pour vous renseigner sur les hôtels et les moyens de se rendre

EN FLORIDE, aux BERMUDES, aux ANTIILLES, en CALIFORNIE en AMERIQUE DU SUD, à la Méditerranée, en EGYPTE, au NIL et AUTOUR du MONDE.

THOS COOK & FILS

526, rue Sainte-Catherine-Ouest, MONTREAL

ont bien voulu coopérer à leur oeuvre et ne peuvent manquer de faire de nouveau appel à l'esprit de foi et de générosité de leurs concitoyens.

L'oeuvre à laquelle ils se dévouent est une oeuvre apostolique par excellence: préparer de jeunes missionnaires pour les champs lointains de la Chine, et elles ne sauraient la porter à son plein

ALMANACHS 1923

- Hachette, édition simple, broché \$.50
- " " " cartonné75
- " " " relié 1.00
- " " " complète cartonné 1.00
- " " " relié 1.50
- Vermot broché75

LIBRAIRIE C. DEOM

251-est, Ste-Catherine, MONTREAL

épanouissement sans la coopération et l'appui de tous. Pourquoi, à l'époque de Noël et du Jour de l'An, ne pas prendre la louable initiative de faire, sur le budget des étrennes, la part des Missions. Les oboles, même les plus modestes, sont reçues avec reconnaissance.

Dien ne manquera pas de bénir un tel geste. Lui qui a dit devoir "recompenser un verre d'eau donné en son nom."

Pour toute communication, prière de s'adresser à M. le chanoine J.-A. Roch, supérieur, 300, avenue Outremont, Montréal.

placé sa tendresse en sorte que la vie ne la vint pas briser! Avec inquiétude, le prêtre demanda: —Qui est-ce? —Jean Chaucier. —Lui! murmura douloureusement le curé de Grosbreuil. J'aurais dû m'en douter... Pauvre petite! Avec surprise la jeune fille considéra son frère: —Pourquoi "pauvre petite"? Il n'y a rien à dire contre lui! —Je le crois doué de nombreuses et grandes qualités. —Tu vois bien! —Et les distances sociales, qu'en fais-tu, ma pauvre mignonne? —Les distances sociales? répéta ingénument Marise, je ne comprends pas. —Quand notre mère va à la messe de Saint-Nicolas, que porte-t-elle sur la tête? —Mais... naturellement, sa coiffe. —Oui, sa coiffe de veuve aux brides tombantes. Et Mme Chaucier? —Un chapeau. —C'est cela même. Comprends-tu maintenant, petite sœur? (A suivre)

Ce journal est imprimé au no 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Jos.-J. Bouchard, gérant.

Sur la loi de l'Assistance publique

Appréciations, notes et projets de réforme — Un article de la "Revue Dominicaine".

La Revue Dominicaine de décembre nous apporte, sur la question de l'assistance publique, deux articles importants: une étude de principes, l'Etat et l'assistance des indigents, du R. P. Gonzalve Proulx, O.P.; un examen de la loi provinciale actuelle (Loi d'hier et loi de demain) sous la signature Henri Estienne.

On trouvera ci-dessous le texte intégral de cette dernière étude:

Est-il inopportuniste de continuer la discussion à propos de notre loi sur "l'assistance publique"? De braves gens le pensent sérieusement. Je me permets de leur signaler l'opinion de deux juges très compétents en l'affaire: l'honorable Alexandre Taschereau, premier ministre de la province, et M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition. Le premier, dans un discours du 13 avril 1921, déclarait: "Le gouvernement ne redoute pas la critique: il l'invite". Dans un discours récent sur l'adresse, le second demande "à nos autorités, à nos intellectuels, aux dirigeants de toutes les classes, de s'intéresser à l'administration publique et de discuter à fond la question" des droits de l'Etat. Il nous indique en même temps, les matières qui lui sembleraient à voir discuter. Il place au premier rang la loi de "l'assistance publique." Ceci suffira, d'abord, à calmer nos scrupules, et ensuite, à répondre à ceux qui trouvent inopportuniste la discussion.

Notre loi sur l'assistance vient d'entrer dans sa deuxième année d'existence. Au temps où elle vint au jour, elle fut l'objet de très vives critiques. L'opposition en fut naturellement. Nos publicistes pronostiquèrent. On parla très fort de "suppression de la charité privée." "L'ingérence de l'Etat dans un domaine qui ne le regardait pas", "d'étatisation de la charité". On prononça même le mot "d'inquisition". O revirement des choses! L'Etat inquisiteur! Ces griefs sont-ils fondés? Il convient de l'examiner froidement.

La plus grave accusation, formulée soit au parlement soit dans la presse, est certainement celle "d'étatisation de la charité". Que vaut-elle?

Rappelons ici une définition qui nous servira de fil conducteur. "L'étatisme, dit un grave auteur, est un système de gouvernement qui tend à la substitution croissante de l'action de l'Etat, de sa législation et de son administration, aux initiatives individuelles et aux groupements spontanés d'intérêts légitimes." (1)

Sous ce régime que deviendrait l'assistance des indigents? La définition l'indique clairement. D'abord, "les initiatives privées", en l'espèce, la charité privée serait inévitablement supprimée; ensuite, "les groupements spontanés d'intérêts légitimes", c'est-à-dire, les institutions de bienfaisance établies et dirigées, soit par des communautés religieuses, soit par des associations laïques, seraient soumises au contrôle absolu de l'Etat. En un mot, la bienfaisance serait chose exclusive de l'Etat. Notre loi sur l'assistance a-t-elle pour but manifeste de mettre sous la direction suprême et exclusive de l'Etat toutes les œuvres de bienfaisance de la province? C'est ce qu'il faudrait établir pour avoir le droit d'accuser le gouvernement d'étatisme.

M. le premier ministre a repoussé énergiquement cette accusation. Et pièces en main, il a essayé de se justifier. Nous l'avons pas à le défendre ici: *actum habet*. Evidemment, on ne peut l'accuser d'étatisme sous sa forme absolue. Mais s'agit-il bien de cela? Nous ne le pensons pas. Il n'est guère dans les habitudes des gouvernements, en mal d'étatisme, de décréter du jour au lendemain, l'étatisation de la charité. Ils n'agissent pas d'ordinaire avec cette impétuosité. Ce serait peu habile. Nos ministres n'auraient certainement pas commis cette énormité.

Souvenons-nous que l'étatisme, au moins à l'origine et quand l'opinion n'est pas encore suffisamment préparée, consiste plutôt dans une tendance à substituer graduellement l'action de l'Etat à toute autre. Pouvons-nous dès lors accuser nos législateurs d'avoir sciemment travaillé dans ce sens? Ils nous affirment le contraire catégoriquement. Et, en toute justice, nous devons les croire si nous n'avons aucune preuve sérieuse de suspecter leurs bonnes intentions.

La question revient donc à ceci: Est-ce que, de fait, les bonnes intentions mises à part, le texte de la

(1) R. P. Albert-M. Marion: *Le Problème scolaire*, p. 229.

NETTOYEZ LE FOIE ET LES INTESTINS

"Cascarets" sont le meilleur remède pour hommes, femmes et enfants. 10s. la boîte.



"Cascarets" activent le foie et relâchent les intestins sans vous rendre malade. Quand vous vous éveillez, la constipation, l'état bilieux, le mal de tête, le débâtement de l'estomac et le frisson sont disparus. "Cascarets" ne donnent jamais la colique ni ne vous incommode toute la journée du lendemain comme le calomel, l'huile de ricin, les sels et les pilules.

loi actuelle contiendrait des clauses, des dispositifs, des articles qui pourraient un jour favoriser l'étatisme ou aider, à son développement en matière d'assistance publique? C'est ce que nous croyons, mais jugeons sur pièces.

Il y a, dans la loi, deux clauses qui ne laissent pas d'être inquiétantes. "Le service de l'assistance publique exerce toutes autres fonctions qui lui sont assignées par le lieutenant-gouverneur en conseil" (Art. 5, par. 2); l'Etat "peut également faire tous règlements pour la mise à effet des dispositions de la présente loi" (Art. 18, par. 2). Ces clauses n'établissent pas en principe l'étatisme mais ne lui ouvrent-elles pas la porte? N'a-t-il pas de ce fait des intelligences dans la place? A nous de garder la cité. L'unique moyen est de remplacer ces textes vagues et indéfinis par des textes clairs et précis où les pouvoirs et les attributions du service de l'assistance seraient nettement définies. Car, disons-le une fois pour toutes, c'est le texte qui fait loi et pas autre chose, surtout en pays britannique. Adviennent une administration anticléricale, Pon voit immédiatement tout le parti qu'elle pourra tirer d'une loi imprécise.

Si donc, ces deux clauses ne sont pas faites pour nous rassurer pleinement, elles peuvent toutefois, dès à présent, nous rendre un service signalé. Et ceci n'est nullement contradictoire. Pourquoi le gouvernement, qui reconnaît les imperfections de la loi, qui ignore pas combien elle est d'application pratique difficile, ne l'en servirait-il pas pour l'amender dans un sens acceptable pour tous? *Errare humanum est*, surtout en politique. Il n'y a aucun déshonneur à l'avouer. L'hon. Joseph Cauchon, à qui on reprochait d'avoir changé d'opinion au sujet de la Confédération, répondait avec à propos: "Nous tenons à notre dignité personnelle contre laquelle, du reste, ne milite aucun intérêt; mais comme l'erreur est possible et fréquente, tout état de cause, ce sentiment de la dignité personnelle serait absurde s'il se posait en obstacle sur le chemin de la vérité. Les meilleurs esprits ont souvent payé tribut à la défaillance, et, comme l'infailibilité est loin d'être un caractère essentiel de l'entendement humain, c'est même manquer de dignité et de probité que de persister à rester dans l'erreur pour ne pas se contredire et ne pas s'avouer faillible. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas que nous désirions abandonner, sans examen, des convictions sincères et profondes. Mais si on nous demande de reconsidérer une question aussi capitale que celle de la Confédération, avons-nous le droit de répondre comme l'indien: *J'ai dit!*" De suivre pareil exemple, nos députés s'honoreraient indubitablement.

Mais voici qui peut justifier davantage le reproche d'ingérence. "Les institutions devraient se soumettre à la surveillance du service de l'assistance dans l'emploi des subventions en deniers ou aides quelconques accordées" par l'Etat (Art. 5d); faire connaître au service de l'assistance la manière de disposer des octrois reçus, (Art. 10); sur demande fournir au service de l'assistance tous les renseignements que ce dernier croit utiles pour s'éclairer sur la situation présente de telle institution, (Art. 11); permettre, en temps ordinaire, le libre accès au chef de l'assistance publique, ou à toute autre personne spécialement autorisée par lui, du local affecté aux indigents (Art. 12).

On comprendrait ces exigences s'il s'agissait d'institutions d'assistance établies par l'Etat et dirigées par lui. Il serait tout simplement dans son droit d'agir avec cette sollicitude. Elles ne sont rien moins que raisonnables quand il s'agit d'institutions fondées par la charité privée. Il aurait eu à distinguer dans la loi ces deux espèces d'institutions. Et encore ces dernières peuvent-elles être classées en deux catégories: les établissements appartenant à des communautés religieuses et ceux appartenant à des associations laïques.

Les premiers sont, de droit, soustraits à la juridiction de l'Etat. Ils relèvent pour tout ce qui concerne leur administration spirituelle et temporelle, et dans les limites fixées par le droit canon, de l'autorité religieuse. Afin de prévenir des abus toujours possibles, il aurait été plus simple d'en référer à l'autorité compétente qui, en l'espèce, est l'évêque. C'est à l'évêque qu'appartient régulièrement et ordinairement le droit de haute surveillance sur les institutions religieuses. Pourquoi n'a-t-on pas mis dans la loi une clause invitant respectueusement l'autorité religieuse à prêter son concours au pouvoir civil. Nos évêques méritaient cette marque de déférence et de confiance que des Etats moins catholiques que notre province de Québec leur accordent volontiers. Quant aux autres établissements d'ordre privé, ils doivent eux aussi en principe conserver leur autonomie administrative. On ne peut céder à l'Etat qu'un droit de haute surveillance qui devrait être nettement délimité et qu'il ne faut pas confondre avec l'ingérence.

Et voilà comment le reproche d'étatisme ne manque pas de raisons justes et valables. Et nous aurions pu en apporter d'autres. Celles-ci suffisent amplement à notre but. Ce danger d'ailleurs pourrait être assez facilement écarté. Il faudrait, pour cela, organiser l'assistance en dehors de la politique. Au lieu de faire dépendre directement le service de l'assistance d'un ministre, n'aurait-on pas pu créer un département de l'assistance tout à fait indépendant. Nous avons déjà un précédent dans notre département de l'instruction publique. Nous aurions eu alors de sérieuses et réelles garanties d'impartialité. La chose, paraît-il, aurait été présentée... et refusée. Ce serait à faire douter alors même des bonnes intentions du gouvernement. Nous voulons croire que

les choses ne se sont point passées ainsi.

L'étude de la loi suggère d'autres remarques que nous ne ferons qu'indiquer brièvement.

La question du domicile d'assistance est loin d'être claire. Elle soulève tous les jours, dit-on, des difficultés d'application pratique. Des précisions sur ce point seraient donc à souhaiter. — La procédure pour l'admission des indigents n'est-elle pas trop compliquée, j'allais dire tracassière. Elle ressemble à celle qui est en vigueur dans les asiles d'aliénés. On comprend pour ces derniers: ils sont un danger public; mais ne sont-elles pas déplacées pour les nécessiteux inoffensifs? — Et puis, enfin, pourquoi obliger nos maisons d'assistance de contribuer pour un tiers aux frais d'entretien des indigents? N'ont-elles pas suffisamment à supporter par ailleurs: chauffage, éclairage, pharmacie, laboratoire, service et rémunération des infirmières, entretien général des maisons. Le gouvernement a sans doute voulu, par cette mesure, sauvegarder les droits de la charité privée.

On aura remarqué que nous n'avons rien dit des droits et des devoirs de l'Etat en matière d'assistance. Ce n'était pas notre but. Nous renvoyons pour renseignements à l'article du R. P. G. Proulx: *L'Etat et l'assistance des indigents*.

Notre loi sur l'assistance publique est donc loin d'être parfaite. La loi idéale que nos législateurs seront appelés un jour à créer ne saurait ressembler en tout à notre loi actuelle. La loi acceptable pour nous devrait opérer les réformes suivantes:

1o. L'institution d'un service de l'assistance indépendant de la politique. Ce service serait aidé d'un conseil dont il devrait suivre les directions.

2o. L'engagement pris par le gouvernement de ne publier aucun avis concernant l'assistance sans l'avoir soumise préalablement au conseil de l'assistance.

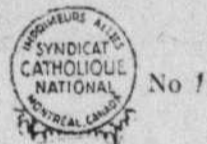
3o. La garantie aux institutions de charité privée de leur autonomie administrative, la haute surveillance de ces établissements relevant soit de l'autorité religieuse, soit du conseil de l'assistance, suivant les cas.

4o. La détermination du domicile d'assistance.

5o. La simplification de la procédure d'admission des indigents dans les institutions de bienfaisance.

6o. L'entretien des indigents remis à la charge des municipalités. En vue de favoriser une assistance rationnelle, la répartition des subsides accordés serait proportionnée aux ressources, aux charges d'assistance et aux impôts des municipalités.

HENRI ESTIENNE.



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES CORDONNIERS

Le syndicat catholique et national des cordonniers s'assemble ce soir, à la salle Gareau, 243, rue Maisonneuve. Le comité exécutif et l'agent d'affaires, J. Desroches, présenteront leur rapport. Plusieurs questions importantes seront soumises à l'attention des membres qui doivent en conséquence être présents. Par ordre.

SYNDICAT DES PRESSIERS

Ce soir, à la salle des syndicats no 2, 3-est, rue Craig, assemblée du syndicat catholique et national des pressiers de travaux de ville, local no 1. Il y aura mise en nomination des officiers. On procédera également à l'initiation des nouveaux membres qui se sont inscrits lors du concert-boucané donné il y a quelque temps déjà à la salle des Oeuvres paroissiales. L'assemblée commencera à 8 heures 15. Par ordre.

SYNDICAT DES PEINTRES

Le syndicat catholique et national des peintres se réunit ce soir, à la salle des syndicats catholiques, 3-est, Craig. Rapports importants des officiers et de M. R. Binette. Un vote grave sera pris à cette assemblée sur une question déjà débattue à des réunions précédentes. Tous les membres se doivent d'assister. Par ordre.

DANS LES FILATURES

Le syndicat catholique des ouvriers textiles, local no 2, s'assemble ce soir, 2ème mercredi du mois, à la salle Tremblay, 4597, St-Catherine-est. Plusieurs questions importantes seront discutées. C'est vendredi de cette semaine, à la salle de l'Union St-Joseph, 18-80-ouest, rue Notre-Dame, qu'a lieu l'assemblée du syndicat du textile, local no 1, comprenant les arrangeurs de métier et les slashers. Des décisions importantes seront prises à cette assemblée à laquelle tous les membres doivent assister sans faute. Par ordre.

AU CERCLE LEON XIII

C'est demain soir, à la salle des oeuvres, 1939, rue St-Dominique, qu'a lieu l'assemblée du cercle Léon XIII. M. R. Lajoie, du syndicat des plombiers, donnera une conférence sur la loi des établissements industriels de la province de Québec. Tous les membres doivent assister et tous les ouvriers en général qui veulent suivre le cercle sont cordialement invités.

A LA CANADIAN CAR

L'assemblée du syndicat des ouvriers d'atelier de chemin de fer, local no 2, doit être contraindre à la dernière minute; elle devrait avoir lieu ce soir, à la salle Ste-Clotilde, mais cette salle est prise par la Fédération nationale St-Jean-Baptiste. Cette chronique donnera la date et le lieu de la prochaine assemblée.

CE SERAIT PITIE DE PERDRE UN CHEVEU DE PLUS

35c de "Danderine" épargnent vos cheveux et mettent fin aux pellicules.—Tonique délicieux



Il n'y a que les fous qui laissent tomber leurs cheveux et conservent leurs pellicules. La négligence signifie la calvitie prochaine. Un peu de Danderine appliquée tout de suite sauvera votre chevelure. Ce tonique délicieux nettoie le cuir cheveu de toute parcelle de pellicule et y raffermi les pores de la peau de sorte que les cheveux cessent de tomber et que les huiles, qui sont la vie et la force même de la chevelure, ne se perdent plus.

Danderine n'est ni collante, ni graisseuse. Elle a, dans le cas de millions de personnes, doué force et santé à des cheveux qui étaient faibles, malades et négligés. Votre peigne ou votre brosse vous a rtti. Allez vite à l'importeur quelle pharmacie et procurez-vous tout de suite une bouteille. Ne retardez pas.

NOTES MARITIMES

L'AQUITANIA A UNE LISTE DU BORD COSMOPOLITE — CAPI-TAINE A LA RETRAITE.

Lors de son dernier voyage à destination de New-York, l'*Aquitania*, de la ligne Cunard, a transporté 1,817 passagers de troisième classe, parmi lesquels on comptait des représentants de trente-huit nationalités différentes. Parmi ceux-ci mentionnons 332 Russes, 102 Polonais, 88 Hongrois, 87 Tcheco-Slovaques, 38 Yougoslaves, 1 Allemand, etc.

IL PREND SA RETRAITE

Le capitaine A.-E.-S. Hambleton, commandant de l'*Olympic*, de la ligne White Star-Dominion, prendra sa retraite à la fin du présent mois, ayant atteint la limite d'âge de service.

Né à Barking, Angleterre, il y a soixante ans, le capitaine Hambleton avait fait sa première traversée à l'âge de dix ans. Il était entré ensuite au service de la ligne White Star en 1892. Ayant commandé successivement à bord du *Celtic*, du *Baltic* et de l'*Adriatic*, il était en charge de l'*Olympic* depuis 1903.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

Le *Montcalm*, de la compagnie du *Pacifique Canadien*, est parti de Saint-Jean à destination de Liverpool à 4 heures 45, hier après-midi.

Le *Montclare*, de la même compagnie, est attendu samedi de cette semaine à Saint-Jean, venant de Liverpool.

Le *Marburn*, de la même compagnie, est attendu à Glasgow au cours de cet après-midi, venant de Saint-Jean et en route pour Liverpool.

Le *Majestic*, de la ligne White Star-Dominion, est arrivé, hier, à New-York, venant de Southampton via Cherbourg, avec 532 passagers de première classe, 326 de deuxième et 319 de troisième.

Le *Paris*, de la Compagnie générale Transatlantique française, part, aujourd'hui, de New-York à destination du Havre via Plymouth.

Le *Bourbonnais*, de la même compagnie, est attendu à New-York, lundi prochain, venant du Havre avec 60 passagers de cabinet et 30 de troisième classe.

Le *Baltic*, de la ligne White Star-Dominion, est attendu à New-York, dimanche prochain, venant de Liverpool via Queenstown.

Conférence de M. Dombroski

M. Henri Dombroski, professeur de littérature française à l'Université Laval, parlera à 8 heures 15 ce soir à la salle de la bibliothèque Saint-Sulpice sur les lettres de Mme Duffand.

CORS

S'enlèvent avec les doigts



Pas la moindre douleur! Versez un peu de Freezone sur un cor dur, douloureux, il cesse aussitôt de faire mal, puis, peu après, vous l'enlèvez avec les doigts. C'est exact. Votre pharmacien vend une petite bouteille de Freezone que vous appliquez; c'est assez pour enlever tout cor dur, mou, cor entre les orteils ou callusité sans douleur ni irritation.

LA TUBERCULOSE

est le plus redoutable de nos ennemis

Le combattre est un devoir de préservation sociale

La tuberculose tue chaque année, à Montréal, 1200 personnes, SOIT CENT PERSONNES PAR MOIS.

Ce mal terrible fait donc ici régulièrement plus de victimes que n'en font toutes les autres maladies contagieuses réunies. C'est LE PLUS REDOUTABLE DE NOS ENNEMIS ET C'EST LUI dont nous cherchons le moins à arrêter la marche envahissante.

La lutte contre le fléau qui nous décime

La tuberculose est une MALADIE EVITABLE ET CURABLE, dont nous pouvons dans une très large mesure diminuer les ravages, par QUELQUES SACRIFICES NULLEMENT AU-DESSUS DE NOS FORCES. Dans ces conditions l'INACTION DEVIENT UN CRIME.

Mais l'impulsion est donnée et maintenant IL DEPEND DU PUBLIC de seconder les efforts des autorités.

Il faut \$150,000.00. C'est la somme que les citoyens de Montréal sont appelés à souscrire pour assurer le succès de l'entreprise qui a pour objet de doter Montréal d'un hôpital antituberculeux de premier ordre, au maintien duquel la ville s'engage de contribuer \$73,000.00 par année et le gouvernement de Québec une somme globale de \$150,000.00.

Souscrire aussi généreusement que possible est pour un chacun de nous un devoir de préservation sociale

SAUVONS NOS VIES

Faute d'un local suffisant à Montréal pour isoler les tuberculeux, DIX MILLE FOYERS D'INFECTION SEMENT PARTOUT LA CONTAGION ET LA MORT.

Dans les tramways, les églises, les théâtres, les édifices publics et dans la rue les citoyens sont sans cesse exposés aux atteintes du terrible mal, au contact DES MILLIERS DE TUBERCULEUX QUI CIRCULENT LIBREMENT PARMIS NOUS.

Riches ou pauvres, hommes, femmes ou enfants, jeunes et vieux, PERSONNE N'EST IMMUNISE CONTRE CE MAL.

Une Oeuvre de Salut Public

Donnons donc pour sauver CEUX QUI PEUVENT ETRE GUERIS, mais qui sont incapables de se procurer les soins voulus.

En les sauvant nous nous sauvons nous-mêmes

Or un remède efficace ne sera apporté à la lamentable situation qui nous est faite, que si nous le voulons. IL DEPEND EN EFFET, ENTIEREMENT DE NOUS, que Montréal soit doté d'un hôpital antituberculeux.

Toute souscription, si minime soit-elle, sera bienvenue. N'attendez pas qu'on aille solliciter votre souscription. Adressez-la à M. F.-G. Leduc, gérant de la Banque d'Hoehelaga et trésorier du Comité, chambre 709, Edifice Canada Cement Co.



ESPOSIZIONI RIUNITE DEL LAVORO
EMANCIPAZIONE DELLE INDUSTRIE E DEL LAVORO . MILANO
INVENZIONI MODERNE ~ RECLAMES
DIPLOMA

GRAN PREMIO MEDAGLIA ORO

Compagnie Médicale du Dr. Coderre, Montréal



IL PRESIDENTE DELLA GIURIA

Carlo Agnelli

per Vin Elixir Tonique, Dr. E. Coderre.

IL DIRETTORE

Carlo Agnelli

IL PRESIDENTE DEL COMITATO ESECUTIVO

Carlo Agnelli



VELO PER LA LEGITIMAZIONE DELLA FIRMA

Milano 21 Ottobre 1911

112. 112. 112.

112. 112. 112.



Le Vin Elixir Tonique du Dr Coderre, jugé par les savants Médecins d'Europe, remporte les plus Hautes Récompenses

EXPOSITION DE MILAN

PROPRIETES DU VIN CODERRE

DR J-EMERY CODERRE

Au commencement de l'année 1922, les officiels de l'Exposition Réunie du Travail de Milan (Italie) nous demandaient d'exposer nos produits. Ayant pleine confiance dans la valeur et la grande pureté du VIN ELIXIR TONIQUE du DR CODERRE, sachant que nous avions une préparation que nulle autre ne pouvait dépasser, nous envoyâmes à Milan, pour être jugé par les savants d'Europe, notre produit, le VIN ELIXIR TONIQUE du DR CODERRE.

Nous recevions, la semaine dernière, les décorations: Diplôme, médailles et croix du grand prix, qui sont aujourd'hui reproduits dans ce journal, c'est-à-dire les plus hautes récompenses que ces savants pouvaient décerner.

Il y a des importations considérables de produits chimiques faites d'Europe et des Etats-Unis au Canada pour lesquels produits, dont il ne connaît guère la provenance, le consommateur paie des prix énormes.

Nous avons toujours pensé que le Canadien avait bien tort d'aller à tous ces frais et déboursés lorsqu'il est bien prouvé, aujourd'hui, que la province de Québec et les autres provinces de notre pays, non seulement par notre maison, mais aussi par beaucoup d'autres maisons canadiennes, produisent médecines et drogues d'une qualité infiniment supérieure aux choses importées.

Les produits canadiens se vendent à un prix qui est à la portée de toutes les bourses et non pas à des prix exorbitants et en dehors de toute proportion comme les produits étrangers tellement en vogue. Les produits canadiens n'ont pas à subir, avant d'arriver à leur destination, les dangers et les frais d'une transportation à travers les mers qui ne peuvent qu'affecter leur qualité.

Pour ce qui est des produits chimiques américains dont la moitié est manufacturée par les nègres de la Georgie et qui sont colportés d'une porte à l'autre par des marchands de toutes sortes qui ne peuvent distinguer le bon et mauvais, nous ne ferons pas au Vin Elixir Tonique du Dr Coderre l'impolitesse de les lui comparer.

La qualité de notre produit, Vin ELIXIR TONIQUE du DR CODERRE, sera demain ce qu'elle était hier et ce qu'elle a paru au jury de savants qui l'a jugé à Milan.

Aux personnes qui ne peuvent se procurer le VIN ELIXIR TONIQUE du DR CODERRE chez leur marchand, nous l'envoyons sur réception du prix, \$1.50 la bouteille, et nous payons nous-mêmes les frais de transport. Faites remise par mandat, bon de poste ou lettre recommandée. Adressez:

Le Vin Elixir Tonique du Dr Coderre, par l'ode et la quinine qu'il contient, est le meilleur succédané de tous les toniques. C'est le tonique à employer par les hommes et les femmes dont la circulation est mauvaise et dont les vaisseaux sanguins commencent à vieillir. En assouplissant les artères et en aidant la circulation, il prévient les mauvais effets des froids d'automne, des tempêtes d'hiver et des giboulées du printemps.

Les adolescents, les adultes des deux sexes, à poitrine faible, scrofuleux, rachitiques, souffrant de vieilles bronchites, de toux chroniques et d'asthme en bénéficieront spécialement.

Pour toutes les personnes souffrant de lymphatisme ou hypertrophie des glandes et des ganglions, depuis l'enfant miné par le scrofule jusqu'à l'homme et la femme passés l'âge mûr qui souffrent du goitre, il n'y a pas de meilleur tonique altérant.

Partout où il y a symptômes d'amaigrissement rapide, de palpitations de cœur, d'agitations, d'inquiétudes, d'insomnies, de démanagements, de maladies de peau, de prurit chronique, il y a lieu d'attendre les plus grands bienfaits du VIN ELIXIR TONIQUE du DR CODERRE.

Lorsqu'on fait une cure au Vin Elixir Tonique du Dr Coderre, le premier bénéfice qu'on éprouve est une activité plus grande de la circulation, le pouls prend de l'ampleur et de la force, le visage se colore, la peau s'anime et l'on sent un état de bien-être et de force croissant.

Ce que pensaient les confrères du Dr Coderre à l'Ecole de médecine de Montréal, il y a cinquante ans.

Nous, soussignés, médecins, après avoir pris communication de la composition du Vin Elixir Tonique du Dr Coderre, certifions que ce Tonique est préparé avec des substances médicamenteuses propres au traitement de maladies qui réclament l'emploi combiné des agents toniques altérants.

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| Henri Pelletier, M.D. | A.-T. Brosseau, M.D. |
| Alex. Germain, M.D. | P.-C.-A. Munro, M.D. |
| J.-A. Roy, M.D. | P. Beaubien, M.D. |
| E.-H. Trudel, M.D. | J.-G. Bisard, M.D. |
| L.-B. Durocher, M.D. | D.-W. Archambault, M.D. |
| Thos. D'Odé d'Orsenens, M.D. | O. Raymond, M.D. |
| J.-P. Rottot, M.D. | A.-P. Del Vecchio, M.D. |

Aujourd'hui, un jury composé de savants de tous les pays d'Europe accorde au VIN ELIXIR TONIQUE du DR CODERRE la récompense du GRAND PRIX, de la CROIX DE MERITE et de la MEDAILLE D'OR.

Le Dr Joseph-Emery Coderre naquit il y a plus d'un siècle, à Saint-Denis-sur-Richelieu. Fils de petits fermiers, très éloignés des grands centres, loin de l'école, il apprit à lire et à écrire par lui-même après ses heures de travail sur la ferme de son père. Un talent naturel le poussa vers l'étude de la médecine. Saint-Denis-sur-Richelieu avait, dans ce temps-là, comme médecin, le Dr Wolfred Nelson, si bien connu non pas seulement comme médecin mais aussi comme patriote.

Dans l'officine du vieux héros de 1837, le Dr Jos.-Emery Coderre acquit deux principes qu'il conserva religieusement toute sa vie: le premier c'était l'amour de sa profession, le second, l'application de sa science pour le bien de ses semblables.

Dans ce temps-là, il y a un siècle, les vieux médecins canadiens faisaient dans leur propre bureau leurs préparations: les pharmaciens n'étaient pas connus et chaque médecin donnait lui-même ses propres médecines. De toutes ces médecines préparées par ces vieux médecins, il en reste peu. Le Canada, la province de Québec spécialement, a vite adopté, au détriment de ces vieilles formules, les préparations nouvelles et souvent fantaisistes de nos voisins les Américains et des pays d'Europe. Mais il y en a une que le Dr Coderre a fait breveter et en Angleterre et au Canada, qui a été respectée par l'oubli, qui a toujours été grandissante depuis, qui a une très grande valeur et qui s'est rendue jusqu'à nous, c'est son ELIXIR TONIQUE qui est connu aujourd'hui sous le nom de VIN ELIXIR TONIQUE du DR JOS-EMERY CODERRE.

Le Dr Coderre conseillait cette préparation il y a 50 ans, — ce qui est la plus grande preuve de la science de cet homme — à ceux qui souffraient du vieillissement de leurs artères. Le Docteur avait compris que l'âge d'un homme ou d'une femme n'est pas son âge en années, mais l'âge de ses artères. Son VIN ELIXIR TONIQUE à l'iodure de quinine iodurée, depuis 50 ans, amène toujours chez ceux qui l'emploient les résultats que voici: Equilibrer la circulation, réparer les artères malades et faire disparaître tous ces troubles et maux qui accompagnent cette dégénérescence.

Après 50 ans, les savants d'Europe viennent le reconnaître en décernant à cette préparation du Dr Coderre, diplômes d'honneur, grand prix et médaille d'or: les plus hautes décorations qu'ils pouvaient possiblement décerner.



La Compagnie Médicale du Dr Coderre, 482, rue St-Paul Ouest, Montréal.



Fac-similé du diplôme, médailles d'or et croix de grand prix décernés au Vin Elixir Tonique du Dr Coderre.

COMMERCE ET FINANCE

LES PRODUITS DE LA FERME

La Coopérative centrale des agriculteurs de Québec nous communique les notes suivantes sur l'état du marché pour différents produits de la ferme au cours de la semaine dernière:

BEURRE: Quoiqu'il n'y ait pas eu de transaction importante de ce produit dans le cours de la semaine, les prix se sont maintenus fermes et une légère hausse a dû être enregistrée aux dernières ventes de la semaine. Cet état est dû surtout au prix très élevé du beurre aux Etats-Unis de même qu'en Angleterre et l'avance des prix du beurre de Nouvelle-Zélande.

PROMAGE: Les prix de la semaine dernière se sont maintenus fermes et la position de ce marché a relativement peu changé. Les arrivages ont été absorbés par le marché américain aux mêmes prix que la semaine dernière.

OEUF: Ce marché s'est aussi maintenu ferme. La demande s'est améliorée pour les oeufs d'entrepôt. Les prix se sont maintenus. Le marché américain sur lequel nous devons compter pour s'approvisionner maintient ses prix fermes.

FEVES ET POIS: Rien d'important à noter sur la situation de ce marché. Comme nous l'indiquions, il y a une huitaine, les offres sont plus considérables et il paraît maintenant plus facile de se procurer de belles féves d'Ontario. Les prix sont toujours les mêmes.

LES GRAINS: (Cours fournis par la maison Quintal et Lynch, 59, Saint-Pierre)

Table with columns for grain types (BLE, AVOINE, MAIS) and prices (Ouv., Midi) for Dec and Jan.

Table for A CHICAGO grain prices (BLE, MAIS) for Dec and Jan.

Table for NOUVELLE EMISSION CITE DE LONGUEUIL OBLIGATIONS 5 1/2% with coupon details.

Advertisement for Crédit Canadien, 99, rue St-Jacques, Montreal.

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre de fromage et d'oeufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le mardi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

Table showing arrivals of butter, cheese, and eggs for Dec 12, 1922 and Dec 11, 1921.

LES PRIX DU GROS: Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus ce matin:

Table of market prices for flour (FARINE), butter (BEURRE), and cheese (FROMAGE).

Table of market prices for honey (MIEL) and lard (SAINDOUX).

Table of market prices for potatoes (POMMES DE TERRE).

Table of market prices for various meats (VIANDES FUMÉES).

Table of Wall Street market data including exchange rates and bond prices.

Table of exchange rates (Cours du change) for various cities like London, Paris, and New York.

Table of export statistics (Nos exportations de blé) for Ottawa, 13.

Table of exchange rates (Cours du change) for Montreal.

Nouvelle valeur à la Bourse: On vient de demander l'admission de \$10,000,000 d'actions communes de la Canadian Industrial Alcohol Co., Ltd.

L'annuaire Desbarats

L'importance de l'annonce dans les journaux et les périodiques ne fait plus de doute pour personne. L'annonceur cependant a besoin de posséder toutes les informations possibles sur les médiums d'annonce.

Les droits de douane sur les fleurs: Ottawa, 13.—Le prix des fleurs va-t-il monter à la veille de Noël? On peut s'y attendre, car le département des douanes vient de prescrire à tous ses agents de percevoir une taxe de 4% p.c. sur toutes les fleurs et les plantes qui ne sont pas cultivées dans les pépinières.

Les fleurs cultivées de ces bulbes par les fleuristes sont frappées d'une taxe de 4% pour cent au moment où elles sont vendues aux marchands détaillants ou aux clients.

Table of bond prices (EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA) for Dec 13, 1922.

Table of bank exchange rates (La Chinese Merchants Bank, à Montréal).

Table of exchange rates (Cours du change) for various international locations.

Table of exchange rates (Cours du change) for Montreal.

Table of exchange rates (Cours du change) for Montreal.

La livre sterling: Cours du change sterling à New-York et à Montréal. Livre sterling à New-York: Papier à 60 jours 464 1/2.

LA MATINÉE A LA BOURSE

LES PAPIERS REVIENNENT EN VEDETTE, L'ABITIBI EN TÊTE. — LE STEEL OF CANADA A LA HAUSSE AINSI QUE LE BRAZILIAN ET LE CEMENT.

Les papiers se sont remis au premier rang notre place et parmi ceux-ci, l'Abitibi continue d'être comme il l'était depuis quatre ou cinq mois, la grande vedette. L'Abitibi a accaparé à lui seul ce matin plus de la moitié de l'activité. La demande pour ces actions a dépassé d'une bonne marge l'offre qui en était faite et comme conséquence la cote s'est haussée.

Le reste de la liste a été généralement ferme ou fort. Le Brazilian est monté d'un point; le Cement de 7-8; le Shawinigan d'un demi-point. Le Steel of Canada est passé de 57 1/2 à 58. L'Atlantic Sugar, le Montreal Power, le Winnipeg Railway, le Canadian General Electric sont montés de légères fractions de point. Le Textile est resté ferme.

Les fonds américains font prime de 11-16 de 1 p.c. à Montréal. Le franc français fait à Montréal, 0.721 et à New-York, 0.716; le livre sterling fait à Montréal, \$4.70 et à New-York, \$4.70.

Bourse de New-York

Table of New York stock market data including various stocks and their prices.

Table of New York stock market data including various stocks and their prices.

Table of New York stock market data including various stocks and their prices.

Table of New York stock market data including various stocks and their prices.

Table of New York stock market data including various stocks and their prices.

LES MINES

Dernières cotes fournies par J.-T. Armand et Cie, 58, rue St-Jacques.

Table of mine stock prices including Baily, Beaver Cons, Castle Tretheway, etc.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

Table of mine stock prices for the morning session.

Table of mine stock prices for the morning session.

Table of mine stock prices for the morning session.

Table of mine stock prices for the morning session.

Table of mine stock prices for the morning session.

L'OPPOSITION S'INFORME

Québec, 13.—(D.N.C.)— Voici le texte d'avis de motion et de questions de la gauche au gouvernement.

AVIS DE MOTIONS: M. Sauvé—Copie de toute correspondance, télégramme, requête, etc. depuis le mois de septembre 1921, se plaignant de la condition des colons et des entraves à la colonisation dans les comtés de Labelle et de Matane.

AVIS D'INTERPELLATION: M. Sauvé—veut savoir si les lots 1 à 15, rangs I et II du canton A-wantigh ont été demandés par des colons en 1921 et 1922.

M. Sauvé—Combien de saisis de fourrages ont été opérés dans la province durant 1921 par les officiers du département de la colonisation et des pêcheries?

M. Sauvé s'informe combien il y a d'inspecteurs de travaux de colonisation dans le comté de Matane, quels sont leurs salaires et quel est le plus s'il y a un inspecteur général qui sert d'intermédiaire entre l'ingénieur du département et les inspecteurs du canton?

M. Dufresne demandera à son tour de quelles distilleries la Commission des Liqueurs achète l'alcool, quel prix elle paie par gallon; quels sont les droits payés par la Commission sur chaque gallon d'alcool.

M. Dufresne veut connaître le chiffre d'affaires que la Commission des Liqueurs a fait depuis le 1er mai 1921 au 30 avril 1922.

M. Dufresne—Est-ce l'intention du gouvernement de payer des dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles?

M. Dufresne pose toute une série de questions concernant le Cabot et veut savoir par qui ont été exploités plusieurs lots du canton N. E. du chemin Kempl.

M. Dufresne—Quels salaires reçoivent les chefs de magasins de la Commission des Liqueurs de Québec?

M. Dufresne—Est-ce l'intention du gouvernement de payer des dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles?

M. Dufresne—Quel est le montant perçu par la Commission des Liqueurs sur la saisie des licences, sur les amendes, sur les licences, sur la bière?

chiffre d'affaires que la Commission des Liqueurs a fait depuis le 1er mai 1921 au 30 avril 1922.

M. Dufresne—Est-ce l'intention du gouvernement de payer des dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles?

M. Dufresne pose toute une série de questions concernant le Cabot et veut savoir par qui ont été exploités plusieurs lots du canton N. E. du chemin Kempl.

M. Dufresne—Quels salaires reçoivent les chefs de magasins de la Commission des Liqueurs de Québec?

M. Dufresne—Est-ce l'intention du gouvernement de payer des dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles?

M. Dufresne pose toute une série de questions concernant le Cabot et veut savoir par qui ont été exploités plusieurs lots du canton N. E. du chemin Kempl.

M. Dufresne—Quels salaires reçoivent les chefs de magasins de la Commission des Liqueurs de Québec?

M. Dufresne—Est-ce l'intention du gouvernement de payer des dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles?

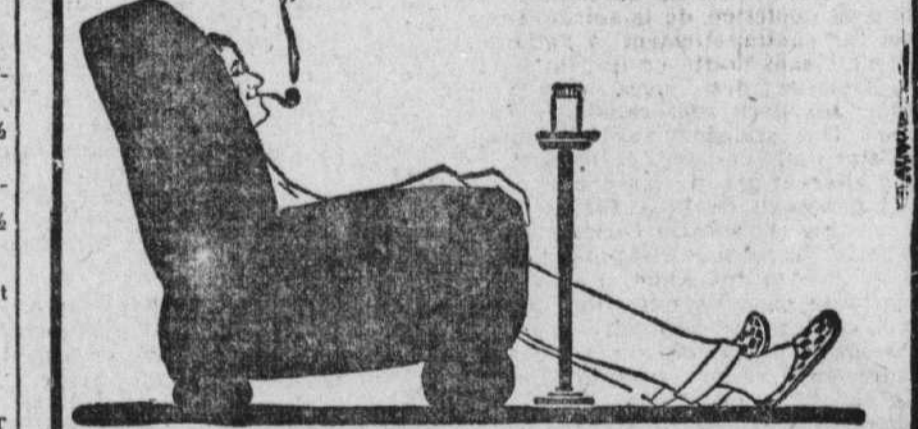
M. Dufresne pose toute une série de questions concernant le Cabot et veut savoir par qui ont été exploités plusieurs lots du canton N. E. du chemin Kempl.

M. Dufresne—Quels salaires reçoivent les chefs de magasins de la Commission des Liqueurs de Québec?

M. Dufresne—Est-ce l'intention du gouvernement de payer des dépenses de voyage des inspecteurs d'écoles?

M. Dufresne pose toute une série de questions concernant le Cabot et veut savoir par qui ont été exploités plusieurs lots du canton N. E. du chemin Kempl.

Bourrez votre pipe et fumez!



C'est le moyen de constater combien le tabac "Amber" est bon

Vérifiez ce que vous avez entendu dire ou ce que vous avez lu au sujet de ce bon tabac. Faites-en vous-même l'essai.

Procurez-vous en un paquet de 10c. Et après dîner, lorsque vous vous installez pour passer une bonne soirée, faites vous-même l'essai du "Amber".

10¢ LE PAQUET 70c. la boîte d'une demi livre

Et lorsque vous aurez fini votre pipe vous ne pourrez que dire: "C'est un vrai bon tabac," et vous rebourrez votre pipe.

AMBER Le Beau Tabac de Virginie

NE PLEUREZ PAS UN SOU

avant d'avoir pris chez Versailles Vidraire-Boulais (limitée) tous renseignements sur actions privilégiées 8% cumulatif de Dupuis Frères (limitée), remboursable par amortissements à \$110 par \$100 le ou avant le 15 août 1926

LA VIE SPORTIVE

DEMONSTRATION DE CULTURE PHYSIQUE AU NATIONAL

Afin de démontrer aux parents et au public en général que les jeunes gens et les jeunes filles qui fréquentent les cours de culture physique au National ne perdent pas leur temps et profitent des leçons qui y sont données, les directeurs de l'Association ont autorisé M. Marcel Helbert, le professeur d'éducation physique au National, d'organiser une soirée pour convaincre tous ceux qui s'intéressent à la culture physique des excellents résultats que peuvent retirer ceux qui fréquentent ces cours.

CONCERT-BOUCANE DES RAQUETTEURS

Exactement dans une semaine, c'est-à-dire mercredi soir prochain, les raquetteurs du National organiseront au gymnase de la rue Cherrier un Concert-boucane.

En voyant ces jeunes gens bien développés, respirant la santé et la force par chacun de leurs mouvements, il est facile de se rendre compte que ces exercices sont très salutaires pour ceux qui les exécutent. Une brève causerie, sur les bienfaits de la culture physique, sera faite par M. Félix Desrochers, avocat, qui est lui-même un grand admirateur de la culture physique et l'un des élèves les plus assidus au cours de 5 heures 30.

UNE SOIRÉE BIEN REUSSIE A LA PALESTRE DU NATIONAL

Les combats de boxe disputés, hier soir, au gymnase de la rue Cherrier ont été contestés et les rencontres de lutte ont fort intéressé les spectateurs nationaux aux honneurs.

La troisième séance de boxe et de lutte donnée à la palestrestre de la rue Cherrier, hier soir, sous les auspices de l'Association athlétique d'amateurs Nationale, a été bien réussie et les organisateurs doivent être fiers du succès obtenu. Plus de cinq cents personnes ont été témoins des rencontres disputées et les combats de boxe et les matches de lutte ont été des plus intéressants et fort contestés.

La rencontre principale de la soirée alignait Baril, du National, contre A. Spithall, d'Ottawa. Le Canadien a décliné son adversaire. Baril a causé toute une surprise à ses nombreux admirateurs et il s'est battu en homme qui connaît son affaire. Son adversaire semblait plus lourd que lui et il était aussi grand, ce qui lui donnait l'avantage de la portée. Mais Baril pénétra à travers la garde de son adversaire avec beaucoup de facilité.

La victoire du Canadien ne fit jamais l'ombre d'un doute et à chaque instant on se demandait si Spithall pourrait faire les trois rondes réglementaires. Dans la deuxième ronde il était à bout et à la troisième, il avait peine à se tenir sur ses pieds. Baril l'ébranla souvent mais ne réussit pas à en disposer. En toute justice pour Spithall on peut dire qu'il fut courageux.

Le premier item au programme fut la lutte Boulet, du National, avec Jacques, du Ste-Brigide. Le premier fut sans cesse à l'attaque, mais son adversaire lui opposa une résistance acharnée et il dut s'écrouler après 8 minutes 15 secondes.

La troisième rencontre de lutte, qui alignait Doucet (National) contre Lanthier (Cercle Barsalou), fut la plus contestée de la soirée. Doucet fut continuellement à l'attaque et c'est sans doute ce qui lui valut la décision des juges, mais Lanthier lui livra une résistance sérieuse. Une grande rivalité semblait exister entre ces deux lutteurs et ils n'y allèrent pas de main morte.

Les assauts de boxe furent mouvementés et l'arbitre Georges Rivet a mené les choses rondement. Allen, du Ste-Anne, n'était pas de taille pour Beaudin, du National, et il ne put répondre à la cloche de la deuxième ronde. Au premier engagement, Beaudin battait la sonne dans toutes les directions de l'arène et l'envoya à terre juste avant le timbre. Allen était encore étourdi au signal de l'engagement suivant et il abandonna la lutte.

Andrew Beaubien, du cercle Outremont, n'a pu venir rencontrer Corbel, du National. Bienzien, qui a livré deux combats importants dernièrement, ne se sentait pas en

condition et il a préféré contre-mander l'assaut plutôt que de décevoir ses admirateurs. Une exhibition fut substituée à ce numéro et elle aligna Farley contre Corbel, deux membres du National. Ce fut une affaire d'amis et même remplie d'un peu de comédie. A la deuxième ronde, Rivet perdit l'équilibre et tomba dans un coin. Cet incident amusa les spectateurs qui commencent à compter les secondes réglementaires.

L'assaut Chabot-Gravel fut enlevé. Les boxeurs n'y allèrent pas de main morte et il se produisit de furieux échanges. Aux deux premières rondes il n'y eut pas beaucoup de différence, mais à la troisième, Chabot obtint un avantage marqué et les juges lui décernèrent la décision.

Georges Blain a rencontré un adversaire tenace en George Doherty, d'Ottawa, dans l'avant-dernier combat au programme. Le boxeur irlandais a fait belle figure et l'encaissa de durs coups, surtout à la troisième ronde. Aux points la victoire de Blain ne fit pas l'ombre d'un doute mais le boxeur d'Ottawa fut loin d'être déclassé.

SOMMAIRE
Lutte
1. Boulet, National, vs Jacques, Ste-Brigide. Le premier a pris une chute en 8 minutes 15 secondes.
2. A. Filion, National, vs A. Bernier, du cercle Impérial Barsalou. Filion a pris une chute en 1 minute 10 secondes.
3. P. Doucet, National vs P. Lanthier, Cercle Impérial Barsalou. Doucet a obtenu la décision.
4. Georges, National, vs Bonnier, National. Exhibition. Georges a pris deux chutes, la première en 2 minutes, et la deuxième en 2 minutes 30 secondes.
5. R. Auquillon, National, vs A. Rivest, cercle Impérial Barsalou. Auquillon a pris deux chutes, la première en 1 minute et la deuxième en 2 minutes 35 secondes.

Boxe
Classe 108 livres, Allen, Ste-Anne A.A.A. vs Beaudin, National. Beaudin a gagné par knockout technique à la deuxième ronde.
Exhibition, classe 158 livres, Corbel, National, vs Farley, National. Pas de décision.
Classe 118 livres, N. Gravel, Champêtre, vs Cahbot, National. Le dernier a obtenu la décision.
Classe 112 livres, Geo. Doherty, Ottawa, vs Geo. Blain, National.
Classe 145 livres, Baril, National, vs A. Spithall, Ottawa. Baril a obtenu la décision.

Le classement des clubs de l'Ouest
Vancouver, 15.—La position des clubs de l'Ouest, à date, est la suivante dans la série de la Ligue de Hockey de la côte du Pacifique:
G. P. P. C.
Seattle 5 1 33 19
Vancouver 3 4 23 31
Victoria 2 7 21 27

McKimmey a annoncé que trois rencontres préliminaires de six rondes seront au programme de demain soir. La première sera entre Young Sullivan et Willie Rose; la deuxième entre Armand Vincent et Young Bratton; la troisième entre Horace Robert et Chris Newton.

Robert rencontrera un dur adversaire en Newton et ce sera l'épreuve par excellence pour lui.

Lorsqu'il s'est battu pour la première fois, Robert a fait belle figure et il est à espérer qu'il ne s'en arrêtera pas là.

Le combat Vincent-Bratton devrait être intéressant. Ces deux boxeurs locaux demandent à se mesurer depuis longtemps et les partisans du Canadien sont curieux de voir ce qu'il va faire contre un homme de l'expérience de Bratton.

Le premier item au programme fut la lutte Boulet, du National, avec Jacques, du Ste-Brigide. Le premier fut sans cesse à l'attaque, mais son adversaire lui opposa une résistance acharnée et il dut s'écrouler après 8 minutes 15 secondes.

La troisième rencontre de lutte, qui alignait Doucet (National) contre Lanthier (Cercle Barsalou), fut la plus contestée de la soirée. Doucet fut continuellement à l'attaque et c'est sans doute ce qui lui valut la décision des juges, mais Lanthier lui livra une résistance sérieuse. Une grande rivalité semblait exister entre ces deux lutteurs et ils n'y allèrent pas de main morte.

Les assauts de boxe furent mouvementés et l'arbitre Georges Rivet a mené les choses rondement. Allen, du Ste-Anne, n'était pas de taille pour Beaudin, du National, et il ne put répondre à la cloche de la deuxième ronde. Au premier engagement, Beaudin battait la sonne dans toutes les directions de l'arène et l'envoya à terre juste avant le timbre. Allen était encore étourdi au signal de l'engagement suivant et il abandonna la lutte.

Andrew Beaubien, du cercle Outremont, n'a pu venir rencontrer Corbel, du National. Bienzien, qui a livré deux combats importants dernièrement, ne se sentait pas en

condition et il a préféré contre-mander l'assaut plutôt que de décevoir ses admirateurs. Une exhibition fut substituée à ce numéro et elle aligna Farley contre Corbel, deux membres du National. Ce fut une affaire d'amis et même remplie d'un peu de comédie. A la deuxième ronde, Rivet perdit l'équilibre et tomba dans un coin. Cet incident amusa les spectateurs qui commencent à compter les secondes réglementaires.

L'assaut Chabot-Gravel fut enlevé. Les boxeurs n'y allèrent pas de main morte et il se produisit de furieux échanges. Aux deux premières rondes il n'y eut pas beaucoup de différence, mais à la troisième, Chabot obtint un avantage marqué et les juges lui décernèrent la décision.

Georges Blain a rencontré un adversaire tenace en George Doherty, d'Ottawa, dans l'avant-dernier combat au programme. Le boxeur irlandais a fait belle figure et l'encaissa de durs coups, surtout à la troisième ronde. Aux points la victoire de Blain ne fit pas l'ombre d'un doute mais le boxeur d'Ottawa fut loin d'être déclassé.

SOMMAIRE
Lutte
1. Boulet, National, vs Jacques, Ste-Brigide. Le premier a pris une chute en 8 minutes 15 secondes.
2. A. Filion, National, vs A. Bernier, du cercle Impérial Barsalou. Filion a pris une chute en 1 minute 10 secondes.
3. P. Doucet, National vs P. Lanthier, Cercle Impérial Barsalou. Doucet a obtenu la décision.
4. Georges, National, vs Bonnier, National. Exhibition. Georges a pris deux chutes, la première en 2 minutes, et la deuxième en 2 minutes 30 secondes.
5. R. Auquillon, National, vs A. Rivest, cercle Impérial Barsalou. Auquillon a pris deux chutes, la première en 1 minute et la deuxième en 2 minutes 35 secondes.

Boxe
Classe 108 livres, Allen, Ste-Anne A.A.A. vs Beaudin, National. Beaudin a gagné par knockout technique à la deuxième ronde.
Exhibition, classe 158 livres, Corbel, National, vs Farley, National. Pas de décision.
Classe 118 livres, N. Gravel, Champêtre, vs Cahbot, National. Le dernier a obtenu la décision.
Classe 112 livres, Geo. Doherty, Ottawa, vs Geo. Blain, National.
Classe 145 livres, Baril, National, vs A. Spithall, Ottawa. Baril a obtenu la décision.

Le classement des clubs de l'Ouest
Vancouver, 15.—La position des clubs de l'Ouest, à date, est la suivante dans la série de la Ligue de Hockey de la côte du Pacifique:
G. P. P. C.
Seattle 5 1 33 19
Vancouver 3 4 23 31
Victoria 2 7 21 27

McKimmey a annoncé que trois rencontres préliminaires de six rondes seront au programme de demain soir. La première sera entre Young Sullivan et Willie Rose; la deuxième entre Armand Vincent et Young Bratton; la troisième entre Horace Robert et Chris Newton.

Robert rencontrera un dur adversaire en Newton et ce sera l'épreuve par excellence pour lui.

Lorsqu'il s'est battu pour la première fois, Robert a fait belle figure et il est à espérer qu'il ne s'en arrêtera pas là.

Le combat Vincent-Bratton devrait être intéressant. Ces deux boxeurs locaux demandent à se mesurer depuis longtemps et les partisans du Canadien sont curieux de voir ce qu'il va faire contre un homme de l'expérience de Bratton.

Le premier item au programme fut la lutte Boulet, du National, avec Jacques, du Ste-Brigide. Le premier fut sans cesse à l'attaque, mais son adversaire lui opposa une résistance acharnée et il dut s'écrouler après 8 minutes 15 secondes.

LE TOURNOI DE BILLARD AU NATIONAL

Nous donnons ci-dessous la position des joueurs des différentes classes des tournois de billard qui se poursuivent actuellement entre les membres du National.

Ces rencontres constituent la première partie du tournoi qui se terminera la semaine prochaine. Samedi 9 décembre.

POSITION DES JOUEURS DES TOURNOIS DE BILLARD

Classe "A"

MM. D. Allard.....	G.	P.
J.-A. Marchessault.....	2	0
P. Rhéaume.....	3	1
A. Bertrand.....	1	2
H. Dalbec.....	1	2
J. Bonnet.....	0	4

Meilleure moyenne: J.-A. Marchessault, 5/6.
Plus grande série: J.-A. Marchessault, 29.

Classe "B"

E. Rhéaume.....	G.	P.
L. Blanchard.....	4	0
G. Bertrand.....	3	0
J.-A. Blondeau.....	1	2
Z. Martel.....	1	2
A. Raymond.....	1	3
E. Chamberland.....	0	2

Meilleure moyenne: Emilien Rhéaume, 3 1-16.
Plus grande série: Emilien Rhéaume, 17.

Classe "C"

H. Forget.....	G.	P.
H. Forget.....	5	0
F. Fortier.....	4	1
M. Proulx.....	2	1
R. Beauchesne.....	1	1
J. Bergeron.....	1	2
A. Desloges.....	1	2
E. Latour.....	1	3
J. Ainey.....	0	5

Meilleure série: H. Forget, 11.
QUILLES

L'équipe Goudron-Gervais, de la Ligue de quilles à 2 hommes, classe C, a remporté les honneurs de la dernière rencontre en faisant un total de 1781 en 5 parties.

Léo Goudron a obtenu la meilleure partie simple avec 24 points, par les mêmes joueurs, est de 404.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire que l'Associé de Goudron est l'ami Lucien Gervais, l'excellent gardien des buts de l'équipe de hockey du National. Comme on le voit, l'ami Lucien se tient en condition et il sera prêt à jouer ses bonnes parties comme autrefois.

Résultat des parties: Classe C.
E. Pelletier..... 151 193 156 192 149—841
J.-A. Demers..... 133 146 169 118 147—713
284 339 325 310 296—1554

Goudron..... 176 164 203 244 168—955
Gervais..... 150 192 142 160 182—826
326 356 345 404 350—1781
Goudron et Gervais gagnent 5 parties.

Berthiaume..... 154 192 148 138 160—792
Catelli..... 157 154 173 154 152—790
311 346 321 292 312—1582

Armand Demers..... 112 132 130 137 180—691
Beaudry..... 113 120 127 89 107—556
225 252 257 226 287—1247
Berthiaume et Catelli gagnent 5 parties.

Trudeau..... 155 183 141 135 186—801
J.-A. Demers..... 174 147 145 200 143—809
329 330 286 335 330—1610

Beaudoin..... 155 137 164 186 151—793
Florence..... 148 155 174 127 176—778
303 290 338 313 327—1571
Trudeau et J.-A. Demers gagnent 4 parties.

Bissonnette..... 154 190 220 164 175—903
Bédard..... 183 114 159 161 115—732
337 304 379 325 290—1635

Bonnetterre..... 155 126 189 121 139—730
Giroux..... 141 214 157 148 142—802
296 340 346 269 281—1532
Bissonnette et Bédard gagnent 4 parties.

M. Marcel Rainville élu président

Les représentants des clubs de tennis du parc LaFontaine, à une réunion tenue récemment à la palestrestre du National, ont élu leurs dirigeants pour l'année 1923. Les élections ont donné le résultat suivant: président, Marcel Rainville, de l'Eclectic; vice-président, René Rolland, du Papineau; secrétaire, Samuel Gascon, du Papineau; trésorier, Jean Gauthier, de l'Eclectic; directeurs: Pierre Labrecque, du Delorimier, Oscar Ducharme, du Cartier, Raoul Ducharme, du Concordia. A l'issue de l'assemblée, un vote de sympathies a été adressé à M. René Rolland, à l'occasion de la mort de sa mère.

A une réunion subséquente du bureau de direction, il a été décidé unanimement de former une association des clubs de tennis du parc LaFontaine (A.C.T.P.L.). Le comité dont nous donnons la nomenclature plus haut sera le bureau de direction de la nouvelle association.

L'objet de la nouvelle association est de: 1o, organiser le tournoi annuel; 2o, organiser les parties de la ligue; 3o, représenter les clubs dans leurs relations avec la ville. L'adhésion des clubs à l'Association est facultative. La contribution annuelle sera de cinq piastres.

Le président a été autorisé à faire les démarches nécessaires pour s'enquérir de l'opportunité de s'affilier à l'Association de la province. C'est aussi l'intention du comité que les clubs qui feront partie de l'Association prennent part au tournoi de la ligue de la province.

ON DEMANDERA DES SOUSCRIPTIONS AUX MARCHANDS

LE COMITE DES SPORTS D'HIVER AURA BESOIN DE \$40,500 POUR SON CARNAVAL. — UNE ASSEMBLEE A ETE TENUE HIER SOIR.

Le comité des sports d'hiver a tenu une importante réunion, lundi soir, à l'hôtel Windsor, sous la présidence de M. Donat Raymond. Y assistaient, en outre, MM. J. Stanford, A. Raymond, W. Taylor, Glen Case, Adélar Fortier, E. Coussins, R. Webster, A. Wall, A. Dupuis, J. Laporte, J.-F. Pierce, H. Racine, J.-E. Birks, Léo Bramsons, Ed. Simons, Max. Beauvais, etc.

L'assemblée a été des plus fructueuses. Les membres présents ont pris connaissance des premières démarches pour s'assurer le montant nécessaire qui doit être souscrit par nos marchands et principaux hôtels. Déjà, \$20,000 sont promis, a déclaré M. Raymond, et nous pouvons en attendre beaucoup plus. De fait, comme on le verra par le budget ci-dessous, présenté par M. Fitzgerald, il faudra une somme indispensable de \$40,500. Le comité croit pouvoir compter sur le concours de tous les marchands pour réaliser ce montant, car ce sont eux qui seront les principaux bénéficiaires de ce carnaval des sports d'hiver qui est appelé à durer sept semaines.

Plusieurs membres de l'assemblée se sont engagés à faire de la sollicitation dans les lignes particulières de leurs commerces respectifs. Plus de quatre cents noms ont aussi été mis de l'avant comme devant être visités par les solliciteurs du comité. On dénote partout le plus vif enthousiasme et chacun veut y aller de sa part de travail.

Voici ce que comporte le budget présenté:

Bureaux et direction..... \$3,000
Construction d'un saut pour ski..... 3,500
Construction d'une estrade..... 500
Construction de la glissoire..... 4,500
Championnats du patin du Dominion..... 2,500
Six courses en raquettes et spectacles..... 2,000
Pliants et placards-annonces..... 4,000

Cela représente une somme totale de \$20,000, qui a été dès maintenant promise par les souscripteurs dont les noms sont publiés plus bas.

Voici maintenant ce qui est requis en plus:

Attractions: Mlle Canada, concours et visite de Mlle America..... 1,500
Feux d'artifices et feux de la Saint-Jean..... 1,500
Parades à travers les rues..... 1,000
Parades, placards et autre publicité..... 1,000
Timbres-poste et papeterie..... 2,000
Equipes de chiens..... 1,000
Concours additionnels nécessaires..... 1,000
Dépense de guides et fournitures pour les visiteurs..... 1,500

Ce qui fait \$10,500 ajoutés aux \$20,000 déjà souscrits, forment un total de \$30,500. Le comité croit de plus qu'il faut ajouter à cela une somme de \$10,000 pour la publicité à faire dans les journaux canadiens et américains, ce qui nous porte au grand total de \$40,500 absolument indispensables. Comme on le voit, ce budget n'a rien d'exorbitant.

Tous les membres ont convenu que c'était en effet très raisonnable et on va maintenant se mettre immédiatement en campagne pour percevoir cette somme nécessaire au comité.

LES SERIES DE LA CLASSE "B" DE LA M. B. A.

Les joutes disputées hier soir, dans les séries de la classe "B", de la Montreal Bowling Association, ont donné les résultats suivants:

Hochelaga
Curtis..... 183 171 206—560
Vien..... 185 201 139—523
Doyle..... 168 174 162—504
Labonté..... 174 173 124—471
Thomas..... 158 148 169—475
Totaux..... 898 867 800—2535

Rosemont
Pelletier..... 166 208 180—554
Santano..... 209 188 188—585
Leger..... 139 153 189—481
Dalpe..... 217 138 182—537
Duquette..... 149 177 200—526
Totaux..... 880 864 920—2683

Télégraphistes
Williams..... 154 167 187—508
Edwards..... 128 147 152—427
Bouroulet..... 122 138 124—384
Brittan..... 148 137 146—441
Dodd..... 146 164 120—430
Totaux..... 698 753 739—2190

Chas. Laforce
Salmon..... 179 183 169—431
Corbeil..... 149 178 123—450
Delorme..... 161 165 199—529
Jodoin..... 200 180 157—537
Goudreau..... 184 168 161—513
Totaux..... 873 874 809—2556

LIGUE DES BRASSERIES
Dawes Rouge
Hayes..... 142 147 156—445
Nolan..... 145 164 127—436
Turner..... 109 168 105—382
Duplessis..... 144 120 151—415
Collins..... 171 148 178—497
Totaux..... 711 747 717—2175

Dow Stack
Tardy..... 143 115 106—364
O'Brien..... 142 133 131—406
Chevalier..... 151 214 164—529
Dery..... 92 119 120—331
Vallee..... 93 110 169—372
Totaux..... 621 691 690—2002

Ekers
Lauzon..... 155 190 151—496
Gingras..... 161 134 167—462
McCaffrey..... 186 157 204—547
McKenzie..... 136 170 148—454
Thompson..... 170 168 155—493
Totaux..... 808 819 825—2452

Dawes Noir
Moreau..... 174 139 153—466
Scotte..... 171 139 181—491
Thompson..... 130 134 180—444
Humphrey..... 167 180 113—460
Lachance..... 172 178 184—534
Totaux..... 814 770 811—2395

Dow Cap
Hughes..... 137 141 162—440
Birmingham..... 135 165 178—478
McCarthy..... 146 137 180—463
Fabas..... 153 160 133—446
Mignault..... 142 177 143—462
Totaux..... 713 780 796—2289

Usines
Callan..... 127 120 142—389
Clarke..... 134 118 113—365
Crawford..... 167 134 143—444
E. C. Ryan..... 147 136 105—388
Labrie..... 154 156 170—480
Totaux..... 729 664 673—2066

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELEVES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CHAMBRES A LOUER: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVES: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDUS: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER: — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.
AVIS LEGAUX: — 15 sous la ligne usagée.
NAISSANCES, DECES, MARIAGES: — 50 sous par insertion.
REMERCIEMENTS: — 30 sous.
CARNET MONDAIN, NOTES PERSONNELLES, ETC.: — \$1.00 par insertion.

Le M.A.A.A. est victorieux par 9 à 1

La dernière joute des séries junior de polo aquatique a été disputée hier soir, entre le M.A.A.A. et le National, à la piscine de la rue Cherrier et les porte couleurs de l'Association de la rue Peel sont sortis victorieux par un résultat de 9 à 1. Cette victoire met le M.A.A.A. sur un pied d'égalité avec le Y.M.C.A. et ces deux clubs se rencontreront pour décider du championnat de la section junior le 15 décembre à la piscine du National.

Les équipes aux prises hier soir, se composaient des joueurs suivants:

M.A.A.A.
Soden
Rodgers
Adams
Gravel
W. Soden
Nicholson

NATIONAL
Smith
Dufresne
Maletie
Desy
Mathieu
Vallerand

POSITION DES CLUBS

Y.M.C.A..... G. P.
M.A.A.A..... 9 1
M.S.C..... 6 4
L.S.L..... 5 8
National..... 2 8
C. des Signaleurs..... 0 12

Les séries de la classe "B"

Le tournoi de billard au National s'est continué hier soir, à la palestrestre, lorsque les joueurs de la classe "B" en sont venus aux prises. Les résultats de ces parties ont été les suivants:

L. Blanchard, 150; moyenne, 1.58; meilleures séries, 12, 11.
E. Rhéaume, 126; moyenne, 1.32; meilleures séries, 8, 6.

Geo. Bertrand, 101; moyenne, 1; meilleures séries, 5, 5.
Chamberland, 150; moyenne, 1 1-2; meilleures séries, 12, 10.

Blondeau, 150; moyenne, 2 2-3; meilleures séries, 16, 11.
Z. Martel, 112; moyenne, 2. Meilleures séries 10, 8.

Les champions ont perdu la dernière

Winnipeg, 13.—Le club St. Patrick, champion du monde, a terminé hier sa tournée dans l'Ouest, mais pour sa dernière joute le club de l'Est n'a pas été heureux, car il a été défait par les Tigers

Projet d'échange de Turcs et de Grecs

ISMET-PACHA PROPOSE A LAUSANNE QUE LES GRECS D'ANATOLIE PRENNENT LA PLACE DES TURCS DE MACEDOINE — IL NE VEUT PAS QUE LA SOCIETE DES NATIONS SE MELE DE PROTEGER LES MINORITES — LORD CURZON ET VENIZELOS S'OPPOSENT AU PROJET TURC.

UN FOYER NATIONAL ARMENIEN.

(Dépêches de la nuit.)

Lausanne, 13 (S.P.A.) — Ismet-pacha, chef de la délégation turque, a insisté, hier après-midi, sur l'échange de la population grecque d'Anatolie pour la population turque de la Macédoine. Il a réclamé l'exclusion de toute intervention étrangère en Turquie laquelle, a-t-il dit, se chargerait de protéger les autres minorités, vu que les Turcs avaient toujours été en mesure de s'entendre avec leurs autres nationaux lorsque ceux-ci se tenaient éloignés de la politique et n'étaient pas en butte à des influences extérieures.

référence sur le fait qu'Ismet-pacha n'avait pas dit un mot du projet allié pour régler les difficultés des minorités en Turquie, projet présenté à l'ouverture de la séance d'hier, mais qu'il s'était contenté de parler d'histoire et de critiquer la Société des Nations. Il a dénoncé en termes énergiques les demandes énoncées par Ismet-pacha pour un échange forcé de populations turques et grecques et a déclaré que les minorités devaient demeurer dans les lieux de naissance.

De plus, tous les Grecs qui ne sont pas sujets turcs devront être déportés s'ils ne sont pas nés à Constantinople et toutes les sociétés et associations grecques qui se sont montrées hostiles à la Turquie devront aller ailleurs. La permission de rester ne s'appliquera pas aux Grecs demeurant hors des limites de la ville et qui devront être échangés pour des Turcs établis en Grèce.

UN FOYER NATIONAL ARMENIEN

Lausanne, 13 (S.P.A.) — Le marquis Curzon, secrétaire des affaires étrangères d'Angleterre, a fait un plaidoyer hier après-midi devant la commission territoriale et militaire de la conférence du Levant en faveur de l'établissement d'un foyer national arménien en Asie Mineure et de la protection mutuelle des populations chrétiennes en Turquie et en Grèce.

Richard Washburn Child, chef de la délégation américaine, était prêt à appuyer les demandes de lord Curzon au sujet des minorités.

Parlant du foyer national arménien, qui réclament les Arméniens et leurs amis dans toutes les parties du monde, lord Curzon a dit :

"Les circonstances peuvent avoir rendu la réalisation de cet espoir plus difficile qu'il ne l'était jadis, mais nous serions heureux de connaître les vues de la délégation turque à ce sujet.

"Il n'est que naturel qu'un peuple possédant une individualité aussi forte que les Arméniens, avec une histoire aussi remarquable et aussi tragique et un esprit national aussi prononcé, aspire à être chez lui.

"Si l'on prétend que les Arméniens sont déjà chez eux dans la république d'Erivan, on peut répéter que ce territoire est déjà pauvre et trop peuplé et que les Arméniens ne sont pas satisfaits de la forme de gouvernement qui y existe.

"Nous demandons en conséquence que la Turquie trouve dans ses provinces du nord-est ou sur les frontières sud-est de la Cilicie et de la Syrie la place de concentration qu'ils réclament."

Lord Curzon a ajouté que les puissances semblaient bien disposées généralement à opiner que les droits des minorités dans le Levant devaient être sauvegardés par la Société des Nations qui devait voir à ce que les dispositions des traités fussent respectées.

CE QUE LA GRECE PROPOSE

Les conditions auxquelles la Grèce acceptera de renoncer à toute idée d'échange de populations ont été divulguées, hier soir, par la délégation grecque. La première condition est que la population grecque qui demeure en Anatolie et qui se chiffre à 300,000 âmes ne sera pas déportée et que les Grecs d'Anatolie qui se sont enfuis soient autorisés à revenir. Une autre condition est que les anciens présidents grecs pourront retourner dans la Thrace occidentale lorsque la paix aura été conclue et si la Turquie pense que les intérêts de la province justifient une telle action. De plus, la colonie grecque pourra rester à Constantinople sans rien perdre de ses droits.

En retour, la Grèce promet de ne mettre en vigueur aucune mesure coercitive de nature à chasser les Turcs du territoire grec et elle accordera aux minorités musulmanes les mêmes garanties que celles accordées aux Grecs par les Turcs.

Le comité canadien s'est réuni, hier soir, au Reform Club dans le but de discuter différentes questions de règle interne.

Il a également décidé de donner le 23 janvier prochain, un dîner-causé à ce club en l'honneur du notaire R.-W. Rowatt.

Dommages pour accident de motocyclette

Le juge MacLennan a condamné hier John Elmwood à payer à Romeo Pigeon \$2,000 de dommages. Elmwood en voulant dépasser une autre auto s'est trouvé à bloquer complètement la voie à Pigeon qui venait en sens contraire en motocyclette. Affolé, Pigeon a tenté de passer entre les deux voitures mais n'a réussi qu'à mettre sa bécanne en marmelade. Il réclamait trois mille dollars.

Le juge MacLennan a déclaré qu'il y avait faute commune. Pigeon en effet aurait très bien pu s'arrêter. D'autre part, Elmwood était encore plus en tort puisqu'il avait la motocyclette approcher et qu'il empiétait ainsi sur son droit de passage.

Chez les publicistes

A midi, au Queen's, M. R.-W. Gould a parlé de la prise par la publicité dans la mise en valeur du dollar canadien, devant l'Association de publicistes.

Assermentation du duc d'Abercorn

Belfast, 13, (S.P.A.) — Le duc d'Abercorn a été asserrémenté, hier, par le gouverneur général de l'Irlande septentrionale. La cérémonie s'est déroulée au palais de justice en présence du premier ministre Craig et des autres membres du gouvernement de l'Ulster.

La conférence de M. l'abbé Groulx

La conférence d'histoire du Canada de M. l'abbé Groulx qui devait avoir lieu ce soir a été remise à mercredi le 20 décembre.

Le programme de l'Etat libre

Le gouverneur général Healy l'a exposé, hier, devant les deux Chambres réunies — Message du roi et réponse de son représentant.

Dublin, 13 (S. P. A.) — Une séance conjointe des deux Chambres du parlement de l'Etat libre a eu lieu, hier. Le gouverneur-général Healy a fait un discours dans lequel il a exposé le programme de législation préparé par le cabinet de l'Etat libre d'Irlande et a aussi donné lecture d'un message qu'il avait reçu du roi George.

Le programme législatif est plus important qu'on ne s'y attendait. Il comprend des mesures au sujet de la franchise électorale, une réforme du système judiciaire, des règlements pour la police civile et l'armée nationale, des compensations pour les pertes et des questions d'achat de terrains, de brevets et de droits d'auteur. On attache un intérêt tout particulier à un bill destiné à remplir la promesse faite par Michael Collins d'accorder une amnistie aux membres des troupes anglaises qui ont pris part à des opérations militaires avant la trêve.

Le professeur Michael Haynes, orateur du Dail ou Chambre des députés, présidait cette séance conjointe. Le gouverneur-général Healy a fait son entrée dans la Chambre à 3 heures et s'est tenu près de l'orateur pour prononcer son discours, mais auparavant il a donné lecture du message qu'il avait reçu du Roi. Contrairement aux coutumes du parlement anglais, les députés sont restés assis pendant la lecture du message du trône, mais on croit que cela est dû au fait que le message était adressé personnellement au gouverneur-général.

La conclusion de ce message a été saluée par des applaudissements de toute l'assemblée.

LES OUVRIERS S'ABSTIENNENT

On a remarqué qu'aucun membre du parti ouvrier des deux Chambres n'assistait à cette assemblée conjointe. Plus tard, lorsque le Sénat et le gouverneur-général se furent séparés, les députés ouvriers reprirent leurs sièges.

M. Tom Johnson, le chef ouvrier, a déclaré que la raison pour laquelle

les députés ouvriers s'étaient abstenus d'assister à cette séance était qu'ils voulaient éviter toute scène désagréable. Les députés ouvriers pensaient que certains déclarations pourraient être de nature à soulever des protestations et ils préférèrent s'abstenir.

Des précautions supplémentaires contre des désordres possibles avaient été prises pour la séance d'hier. Aucun visiteur n'était admis et les laissez-passer de tous ceux qui approchaient des édifices parlementaires étaient examinés avec soin. Le Sénat, lorsqu'il s'est réuni après la séance conjointe, a exclu les membres de la presse.

Le message du Roi au gouverneur-général Healy, qui a été lu au parlement de l'Etat libre, hier, après avoir annoncé la mise en vigueur de la constitution de l'Etat libre, dit : "J'espère fermement que, par une observation fidèle du pacte qui vient d'être conclu, l'Irlande pourra jouir de la paix et de la prospérité. C'est pourquoi je vous ai choisi pour être le premier représentant de la Couronne dans l'Etat libre d'Irlande."

"Je demande de tout mon cœur que les bénédictions de Dieu descendent sur votre administration de l'Etat libre d'Irlande dans la tâche difficile qui vous incombe."

La réponse du gouverneur-général Healy au message du Roi a été la suivante : "J'ai l'honneur d'accuser réception de votre gracieux message par lequel Votre Majesté a inauguré le Dominion autonome de l'Etat libre d'Irlande."

"Les termes du message iront droit à tous les cœurs, tandis que les sentiments qui l'ont inspiré méritent l'admiration de tous les hommes de bonne volonté."

"Permettez-moi de me joindre à Votre Majesté en suppliant le Très-Haut pour que le règne de liberté qui vient de naître en Irlande, amène à brève échéance la paix et la prospérité ainsi qu'une réconciliation éternelle entre les nations anglaise et irlandaise."

UNE GROSSE EXPLOSION

Cent ouvriers ont été tués près de Camaguay au cours d'une explosion qui a détruit une raffinerie.

La Havane, 13 (S. P. A.) — Cent ouvriers ont été tués ou blessés par une explosion qui a détruit de fond en comble, hier, la raffinerie Estrella, près de Camaguay.

A sept heures, hier soir, trente cadavres avaient été retirés des ruines et quarante blessés étaient soignés à Camaguay. La plupart des victimes sont des Espagnols.

Deux des chaudières centrales de la manufacture ont, dit-on, fait explosion simultanément.

On croit que vingt-cinq au moins des ouvriers qui travaillaient près des chaudières ont été enterrés sous les décombres ou ont été tués par les pièces de bois et de métal lan-

cées de tous côtés, par la force de l'explosion.

Deux des quarante blessés qui avaient été transportés à Camaguay par un train spécial sont morts après leur entrée à l'hôpital.

Les autres blessés sont, dit-on, dans un état critique.

Guidés par un détachement de troupes venues de Camaguay, des centaines de volontaires des autres raffineries du district et de la ville travaillaient, hier soir, à sortir les victimes des ruines.

La raffinerie Estrella appartient à la Compania Central Azucarera, une compagnie américaine dont les quartiers généraux sont à La Haves.

LES SOURCES DE NOTRE EXISTENCE

M. HERVE ROCH A TRAITE CE SUJET, HIER SOIR, A LA SALLE GINGRAS.

Devant une nombreuse assemblée, à la salle Gingras, M. Hervé Roch, avocat, a fait, hier soir, une conférence très documentée sur les sources de notre existence. La réunion était présidée par M. L.-A. Picard. Les autres orateurs étaient : MM. le Dr J.-D. Warren, Léopold Favreau, Gustave Monette, Roger Mailet, et Aldéric Blain.

Le conférencier a fait à grands traits le tableau des richesses innombrables du sol de notre province, il a donné d'intéressantes statistiques relatives à notre population "dont le caractère en fait un groupe spécial sur le continent." Il a décrit nos institutions politiques, civiles et religieuses, organisées, après trois siècles de luttes et d'efforts, notre sol, notre population, nos institutions; voilà les sources de notre existence.

En terminant, M. Roch a fait un vibrant appel et il a demandé à la foule de travailler à faire de notre province une province grande et prospère.

M. Gustave Monette a dénoncé le trop grand nombre de commissions créées par le gouvernement de Québec pour soustraire l'administration au contrôle du peuple et il a dit qu'au lieu de donner un plus grand épanouissement à la liberté, le régime actuel travaillait à l'étouffement de la liberté.

Une tempête sur le lac Supérieur

Sault-Sainte-Marie, Michigan, 13 (S.P.C.) — Une tempête de vent et de neige s'abat actuellement sur la région. Le lac St. Clair est couvert d'une glace qui a une épaisseur de six pouces. Le vapeur J.-J. Brown a été désarmé durant la tempête et a été jeté à la rive de l'île au Bois-Blanc. Le remorqueur Favorite est en train de le retirer de sa fâcheuse position.

On rapporte que sur la côte américaine un froid très vif se fait sentir très généralement en-dessous de zéro.

La conférence de M. l'abbé Groulx

La conférence d'histoire du Canada de M. l'abbé Groulx qui devait avoir lieu ce soir a été remise à mercredi le 20 décembre.

TELEPHONE EST 8000 Aux Grands Magasins Dupuis Vente de Bottines à Patins pour Hommes et Garçons BO.TINES en veau fendu, avec supports à l'intérieur et courroies à la cheville; garnitures tan, noires ou blanches en peau de chèvre. Pointures 1 à 5 et 6 à 10 dans toutes les séries. Avec les lacets, venez faire votre choix, jeudi, à 3.95 Commandes téléphoniques remplies avec soin.

SPECIALS du MATIN EN VENTE A 9 HEURES, TANT QUE LE LOT DURERA PLATS à poudings, très grandes dimensions; placage argent fini brillant. Rég. 10.00 5.95 Pas de commande téléphonique ni contre remboursement (C.O.D.). COUTEAUX de belle qualité, avec lame d'acier et manche en ivoire, ou en bois de rose. Rég. 5.00 et 5.50 la douzaine — 6 pour 1.48 Pas de commande téléphonique ni contre remboursement (C.O.D.). —Au premier. BAS en cachemire uni ou à côtes larges, pour dames; choix de couleurs; bruyère, lovat, gris, vert, bleu, naturel; pointures: 8 1/2 à 10. La paire, .89 —Au rez-de-chaussée.

PALETOTS pour GARÇONS 250 PALETOTS pour garçons de 9 à 17 ans; modèle Ulster, en frise ou en tweed de fantaisie, gris, brun ou bronze; col transformable, grande ceinture. Ce sont des surplus de manufactures, valeurs de 12.00, pour 7.95 —Au premier.

PIPES ET CIGARES Solde de notre fameux lot de CIGARES de différentes marques: El Cavallo, Nabob, Tricolore, Mayer's Special, King Herald, Reinolda. La boîte de 50, rég. 2.00 à 3.00. Votre choix à 1.69 PIPES "Cinto" de toutes formes et de toutes grandeurs; jeudi, .89 —Au rez-de-chaussée.

Chocolats en boîtes de 5 lbs UN CADEAU TOUJOURS APPRECIÉ 258 boîtes de CHOCOLATS, marques Colonial, Crethan, Montréal Biscuit, Martineau, Standard Confectionery, Parisien; centres aux noix, à la crème, etc. La boîte de 5 lbs, jeu, di, 1.79 —Au rez-de-chaussée.

Au Royaume du Père Noel TRAINEAUX bien faits en bois choisis joliment peints, 40 pouces, demain, .98 Jolies MALLÉS recouvertes en canevas vert, avec châssis à compartiment à l'intérieur; serrure, clef et fermoirs; une véritable malle en 1.19 minature, .98 OURSONS en belle peluche longue; tête et jambes articulées; toutes les dimensions; 14 pouces de hauteur, .98 CARROSSES DE POUPEES CARROSSES semi-plant, font les délices des petites filles, 1.35 —Au deuxième.

MANTEAUX pour FILLETES De 2 à 12 ans 65 MANTEAUX épais dans plusieurs jolis modèles; nuances: gris, marine, sable, taupe, copen, etc. Valeurs jusqu'à 12.00, prix de solde, 4.95 CHEMISES DE NUIT en finette blanche, épaisse, pour fillettes de 4 à 12 ans; encolure haute et manches longues, garnies de volant en pareil; rég. .08 et 1.25, pour .79 GRANDS tout laine de belle qualité, modèle Middy, encolure en pointe et manches longues; choix de jolies couleurs; âges: 2 à 12 ans. Rég. 1.25 et 1.49, pour .98 —Au premier. Dupuis Frères LE MAGASIN DU PEUPLE R.-N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Général rue Sainte-Catherine-est. Saint-André et Saint-Christophe.

Dîner du jeune notariat

LE NOTAIRE TELESPHORE BRASSARD ETAIT L'HOTE DES JEUNES NOTAIRES, HIER SOIR. LES DISCOURS. — L'ASSISTANCE.

L'Association du jeune notariat a repris hier soir, au Reform Club la série de ses dîners-causés.

Le dîner a eu lieu sous la présidence de M. Emile Massicotte et a été donné en l'honneur de M. Téléspheore Brassard, nouveau directeur du district réorganisé de Montréal qui comprend maintenant les anciens districts de Montréal-Est, Montréal-Ouest, Hochelaga et Jacques-Cartier.

M. Brassard a rappelé quelques souvenirs personnels. Il a proposé divers sujets de discussion aux membres de l'Association du notariat canadien dans le but d'éclaircir quelques points de procédure relative aux bureaux d'enregistrement.

M. Camille Paquet, président de la Chambre des notaires, a parlé ensuite d'une récente décision du juge Bruneau. Une dame tutrice à ses enfants avait voulu demander le partage de ses biens et dans ce but avait fait préparer les documents nécessaires à son notaire, puis en était allée demander l'homologation. Le juge a refusé parce que la requête présentée et rédigée par le notaire était introductive d'instance et donc contentieuse, car, concluait le juge, le notaire n'a pas le droit de faire des procédures contentieuses.

Le notaire Paquet a déclaré que la Chambre des notaires avait l'intention de porter la cause en Cour d'appel pour révision.

M. Alfred Lambert, président de la Chambre de commerce, a demandé aux notaires d'étudier attentivement la loi des faillites et de fournir des suggestions pour l'améliorer, bien que le meilleur amendement soit le rappel radical et complet de la loi qui est en elle-même une me-

nace pour le commerce sérieux. Les autres orateurs ont été M. le juge Survever, M. Ernest Bertrand, le notaire Victor Morin et l'échevin J.-O. Gareau.

On remarquait à la table d'honneur, outre le président et le conférencier, le notaire Camille Paquet, président de la Chambre des notaires; le juge Survever, représentant l'Université McGill; le notaire Victor Morin, président de l'Association du notariat canadien; M. D.-W. Rowatt, président de l'Association des notaires de Montréal; le juge DeLorimier, représentant la magistrature; M. Ernest Bertrand, avocat, président du jeune Barreau, L.-A. Bélanger, M. A.H. Lambert, président de la Chambre de commerce et l'échevin J.-O. Gareau. La présence de ces deux derniers a été expliquée par le notaire Massicotte comme signifiant que le Jeune notariat avait l'intention d'élargir un peu la sphère de ses activités et de s'affirmer un peu en dehors de ses rangs, croyant que le temps était venu d'agir ainsi. M. Alfred Lambert a même été invité à prononcer à un prochain dîner-causé, une conférence sur un sujet touchant à la fois le commerce et le notariat.

On remarquait dans l'assistance un grand nombre d'employés du bureau d'enregistrement qui étaient venus rendre hommage à leur nouveau registraire. Voici quelques-uns des convives que nous avons remarqués dans l'assistance: MM. W.-J. Prout, J.-A. Proutin, J.-O. Gagnon, G.-N. Séguin, L. Tannenbaum, C. Charbonneau, R.-H. Barron, D. Cushing, R.-B. Hutcheson, R. Faribault, J. Beaudoin, J.-F. Boulais, P. Paquette, H. Beaudin, Lucien Morin, R. Crépeau, R.-A. Bergeron, J.-A. Nadeau, H. Comtois, E. Prud'homme, A. Lafontaine, L.-J. Gauthier, sous-registraire, A. Rivest, R.-H. Beaulieu, R. Papineau-Couture, J.-M. Savignac, Georges Goutin, A. Clermont, D.-A. Léonard, J.-F. Cardinal, A. Labrèche, J.-A.-E. Boleau, A.-N. Gratton, Dom. Pelletier, etc.

L'ASSOCIATION DU NOTARIAT

Le conseil de l'Association du nota-